

PROJET DE SERVICE DE L'UNITE « POM'ROUGE »



*Accompagnement à la Réalisation du Projet
Educatif pour le Jeune et l'Enfant*

2023 - 2027

Table des matières

1^{ère} Partie - L'offre de service d'ARPEJE 49 et son organisation

1. Présentation générale de l'association	6
1.1. Historique.....	6
1.2. Mission et Valeurs de l'association	6
1.2.1. Les missions : des réponses diversifiées en relation aux besoins	6
1.2.2. Les valeurs de l'Association	7
1.3. Contexte réglementaire et institutionnel.....	9
1.3.1. Le cadre juridique.....	9
1.3.2. Le cadre réglementaire.....	10
1.3.3. Le cadre institutionnel.....	11
2. Présentation générale de l'offre de service	12
3. La nature de l'offre de service et son organisation	13
3.1. Principes fondamentaux.....	13
3.2. Les prestations transversales aux différents services.....	17

2^{ème} partie - L'unité éducative POM'ROUGE

1. Le public accueilli sur l'unité.....	21
1.1 Origines des demandes d'admission.....	21
1.1.1. Raisons qui motivent le placement à ARPEJE 49	21
1.1.2. Les difficultés cumulatives généralement rencontrées dans le système familial	22
1.2. Caractéristiques des problématiques accueillies.....	22
1.2.1. Les effets des problématiques familiales repérables auprès des enfants accueillis et de leurs manifestations au quotidien.....	22
1.2.2. La spécificité de l'unité POM ROUGE	25
1.2.3. Les enjeux principaux dans les prises en charge hors département d'origine	27
1.2.4. Les objectifs poursuivis sur l'unité face à ces enjeux.....	28
2. Présentation du service (Organisation - spécificités des interventions)	31
2.1. Description des locaux et de leurs aménagements	31
2.2. Ressources propres à l'unité.....	32
2.2.1. Ressources humaines	32
2.2.2. Organisation	32
2.2.3. Penser ensemble	34

3. Les principes institutionnels d'intervention mis en équilibre	35
3.1. Penser l'arrivée comme préalable à la construction de la relation	35
3.1.1. Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement	36
3.1.3. La vie personnelle quotidienne implantée dans un collectif, le défi de la confidentialité et du respect de l'intimité	37
3.2. Les modalités de prise en charge collective	38
3.2.1. Agencement et aménagement des espaces collectifs	38
3.2.2. Organisation de la participation à la vie quotidienne collective	39
3.2.3. Les activités collectives	39
3.2.4. La médiation des professionnels dans la vie collective	40
3.2.5. Gérer les perturbations de la vie collective	42
3.2.6. Élaboration et transmission des règles de vie collectives	43
3.3. La participation des usagers et de leurs représentants légaux	43
3.3.1. Le Conseil de Vie Sociale	43
3.3.2. Associer les familles	44
3.4. Les Visées de l'accompagnement et pratiques mises en œuvre au quotidien	45
4. Le travail pluridisciplinaire	47
4.1. Soutenir et développer les compétences de chaque professionnel	47
4.2. Assurer une transmission efficiente pour garantir une continuité de prise en charge	49
4.3. Fidéliser une équipe de personnels remplaçants	49
4.4. Valoriser la formation continue des différents professionnels	50
5. L'organisation du partenariat, des coopérations et du réseau	52
5.1. Les principaux écrits transmis au service gardien	52
5.2. Se concerter pour garantir la cohérence du parcours du jeune	54
5.2.1 À l'externe	54
5.2.2. À l'interne	55
6. Soutenir le parcours scolaire	56
6.1 Le soutien scolaire en interne/ bénévole et étudiant	56
6.3 Explorer d'autres environnements géographiques	58
7. Le processus de sortie	59
8. Enrichir et renforcer nos dispositifs internes	60
8. 1. Constituer un partenariat avec le réseau médical pour les enfants confiés	60
8.2. Renforcer nos modalités de soutien scolaire : une préoccupation affirmée	61
8.3. Amplifier notre réseau de lieux ressources	62
Conclusion et perspectives	63

PRÉAMBULE

Outre la réponse initiale à une obligation légale et réglementaire, un Projet de service représente le document de référence émanant du projet associatif qui permet d'identifier les missions, les activités, ainsi que l'environnement local et institutionnel dans lequel il s'exerce pour les cinq années à venir.

Véritables supports de communication et d'information pour les usagers, les familles, les partenaires, chacun des projets de service d'ARPEJE 49 s'adresse aussi aux autorités de contrôle, aux financeurs et aux prescripteurs ayant autorité à pouvoir orienter des jeunes en Protection de l'Enfance vers une unité éducative spécifique de notre établissement. Il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure, qui garantissent le respect des droits des usagers.

Enfin, authentique outil de management et de pilotage des équipes pluridisciplinaires, chaque projet de service incarne l'identité même de la structure. Il est distinctement destiné à informer son lecteur sur l'activité mise en place en son sein, dans l'objectif de répondre aux besoins d'adaptation de l'offre d'accueil d'une part, mais également de faire évoluer les pratiques professionnelles en œuvre, d'autre part.

Chaque projet de service donne sens au déploiement des missions investies et valorise la reconnaissance des actions menées par les professionnels. Fédératrice pour les salariés, cette promotion contribue au développement de leur sentiment d'appartenance et à la mobilisation de leurs compétences sur les objectifs à atteindre, notamment en matière de qualité des prestations.

Les missions investies par l'association ARPEJE 49 consistant à prendre acte de situations spécifiques à chaque enfant pour le conduire sur le chemin de la résilience, il s'agira de renforcer ses potentialités et ses compétences, afin de lui permettre de se construire un avenir qui le verra exploiter ses talents.

C'est à ce titre que nos projets de service assurent une articulation entre les différentes unités éducatives, avec le souci d'assurer avec cohérence une continuité éducative dans les apprentissages et les réponses à apporter aux besoins de prises en charge.

Pour l'établissement La RIVE BLEUE, Maison d'enfants à caractère social composée de plusieurs unités éducatives, cette préoccupation est d'autant plus vraie que les professionnels interviennent auprès d'enfants et d'adolescents de 3 à 18 ans et plus et accueillent à ce titre des tranches d'âges fort différentes.

Il importe donc que ce document décrive de manière opérationnelle les interventions éducatives développées au quotidien dans chaque unité. Il se doit d'apporter une lisibilité suffisante sur le sens qui conduit les actions, leurs modalités de mise en œuvre, les objectifs poursuivis par le service et qu'il définisse clairement le cadre de travail et les fonctions de chacun des professionnels.

Le projet de service sert également de référence aux projets personnalisés d'accompagnement de chaque jeune accueilli et fait état des actes éducatifs et thérapeutiques posés tout au long des divers accompagnements assurés au quotidien.

L'action du service reposant sur une position d'équipe pluridisciplinaire, que chacun s'approprie dans une démarche de construction partagée (interdisciplinarité), l'élaboration de ce projet de service s'est inscrite dans une démarche participative avec, comme ambition complémentaire, celle d'implémenter

Projet de service - Unité POM ROUGE

dans un second temps les éléments d'informations à faire figurer au sein du projet global d'établissement La RIVE BLEUE, précédemment rédigé en 2019.

La rédaction du présent projet de service de l'unité **POM'ROUGE** a été travaillée selon une méthodologie de projet, en référence étroite avec les Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (dont les missions ont été reprises par la Haute Autorité de Santé depuis le 1er Avril 2018).

Sous la supervision de l'équipe de direction, avec le souhait d'impliquer un maximum d'acteurs pour son élaboration, plusieurs réunions ont été organisées et animées sur plusieurs mois par les cheffes de service des unités, en présence notamment de Maîtresses de maison.

La mise en œuvre de la démarche a été supervisée par le comité de Direction (CoDir), constitué des professionnels suivants :

- Le directeur général de l'association
- Les cheffes de service de chacune des unités
- Les psychologues de l'établissement
- La responsable qualité de l'association

À ces temps, se sont ajoutées des réunions de travail pour finaliser le contenu et coordonner la formalisation de ce projet.

Enfin, dans sa version finale, ce projet de service a été présenté aux membres du Conseil d'administration pour validation le 31/08/2023.

1^{ère} Partie - L'offre de service d'ARPEJE 49 et son organisation

1. Présentation générale de l'association

ARPEJE 49, « Accompagnement à la Réalisation du Projet éducatif pour le Jeune et l'Enfant » est une association sans but lucratif, de type Loi 1901, reconnue d'intérêt général

L'Association se donne pour finalité d'accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui, en raison des difficultés traversées au sein de leur situation familiale, nécessitent une intervention de protection, du soin, un soutien à leur éducation, un accompagnement à leur socialisation et une adaptation à la vie quotidienne.

1.1. Historique

ARPEJE 49 puise ses racines dans l'histoire de la ville d'Angers, au cours du 19^e siècle, dans des missions d'accueil et de protection d'orphelins et de jeunes filles, en situation d'abandon et de détresse.

Elle regroupait jusqu'en 2019, deux Maisons d'Enfants à Caractère social qui fondent leur identité dans les préoccupations, initialement congréganistes, de valeurs chrétiennes, de charité et de compassion.

Historiquement, ce sont, d'une part, les sœurs de Saint Vincent de Paul et celles de la Congrégation de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, d'autre part, qui ont ouvert deux établissements, respectivement en 1829 et 1849, dans l'objectif originel de remplir des missions d'assistance, consistant à prendre une part active à la protection et à l'éducation des mineurs accueillis.

En 1991, l'Association laïque du Foyer d'Ambray reprend la gestion des foyers de l'établissement Tournemine, antérieurement géré par la Congrégation du Bon Pasteur.

Les établissements « TOURNEMINE » et « La RIVE BLEUE » se rejoindront pour former l'Association AMBRAY TOURNEMINE qui, en 2011, est devenue **ARPEJE 49**, toujours en qualité d'association laïque.

En janvier 2015, suite au départ en retraite de son prédécesseur, Monsieur Maurice HERBETTE, Monsieur Alain GROYER est nommé Directeur général par le Conseil d'administration de l'Association.

C'est en 2019 que l'établissement « TOURNEMINE » fermera ses portes pour fusionner avec l'établissement « La RIVE BLEUE » tel que nous le connaissons aujourd'hui.

1.2. Mission et Valeurs de l'association

1.2.1. Les missions : des réponses diversifiées en relation aux besoins

Les missions de l'Association consistent à prendre acte des situations spécifiques à chaque enfant, pour le conduire sur le chemin de la résilience, afin de lui permettre de se construire un avenir qui le verra exploiter ses aptitudes et renforcer ses potentialités et ses compétences.

Les actions de protection, de soutien et d'accompagnement éducatif que l'Association ARPEJE 49 met en œuvre s'entendent comme une mission provisoire, parfois de suppléance, sans chercher à se substituer aux compétences parentales, en relai auprès des familles, dans le but de permettre aux parents de devenir ou redevenir un jour acteurs premiers dans l'éducation et le soutien de leurs enfants.

Ainsi, notre projet d'établissement et plus précisément ici le projet de service de **l'unité POM'ROUGE**, visent une posture éducative et professionnelle qui doit nourrir la cohérence entre les différents services, tant du point de vue des pratiques que des outils et des procédures.

Ils s'inscrivent dans une convergence entre des valeurs, les pratiques des professionnels et le cadre réglementaire et législatif en vigueur.

Les dispositifs proposés par l'établissement aux jeunes en difficulté sont une réponse à une double évolution : celle de la population accueillie, avec la visée de pouvoir toujours adapter nos prises en charge aux besoins émergents, et l'évolution législative et réglementaire du secteur, qui ces dernières années sont venue diversifier les modes de réponses possibles au public que nous accueillons, en même temps qu'elle nous oblige à nous questionner sur la qualité de nos prises en charge.

1.2.2. Les valeurs de l'Association

❖ **Humanisme et respect**

Les actions menées, faites d'un lien permanent entre engagement de bénévolat actif et professionnalisme, a orienté progressivement la réflexion de la gouvernance associative et renforcé son identité.

Les valeurs de présence à autrui, d'aide et de soutien, de respect de la personne dans son intégrité et d'encouragement du jeune à développer ses propres talents sont transposées dans la politique managériale de l'association, ainsi que dans toutes les sphères organisationnelles de chacun des services.

L'ensemble de ces valeurs éthiques s'appliquent à toutes les forces vives de l'association, dans chaque contexte professionnel inscrit dans la relation à autrui, sans exhaustive.

- Dans sa citoyenneté : la reconnaissance de ses droits et devoirs, ainsi que l'accès aux structures de droit commun doivent être garantis, au moyen d'un apprentissage de la liberté et de la responsabilité, dans le respect de la loi.
- Dans son appartenance à un contexte familial : le rôle et l'importance de la famille doivent être pris en compte dans la construction et l'accompagnement du projet de la personne accueillie.
- Par la reconnaissance de ses potentialités : en l'assurant d'un regard positif qui accepte ses limites, ses échecs, son rythme d'apprentissage.
- Dans les rapports aux autres : enfants, jeunes, familles, salariés, partenaires – l'humanisme de nos professionnels est avant tout présent par un comportement de tolérance, d'écoute et de disponibilité, devant conduire à participer à l'épanouissement de chacun de ceux que nous accueillons et que nous côtoyons.

Riche d'un passé séculaire, fortifié par sa capacité à évoluer, l'établissement **La RIVE BLEUE** souhaite réaffirmer, s'il en était besoin, les valeurs défendues par l'association depuis sa création :

❖ **Solidarité et Partage**

En accueillant au quotidien les enfants et les jeunes au centre des préoccupations des professionnels, nous répondons à notre démarche éthique, à notre mission de protection de l'enfance en termes de soutien et de suppléance familiale.

Un accompagnement approprié tout au long du parcours des jeunes doit permettre de développer chez chacun d'entre eux la conscience de leur valeur personnelle et leur capacité à devenir autonome.

❖ **Professionnalisme et Engagement**

Avec le souci d'améliorer en permanence leur pratique, chacun des professionnels met son savoir-faire et son engagement au service des enfants, des jeunes, de leur famille et des partenaires avec inventivité,

réactivité, adaptabilité et rigueur. Notre Association favorise la transversalité, les échanges sur les pratiques et engage chacun à s'inspirer de l'expérience des autres.

❖ ***Dynamisme et Créativité***

Pour s'adapter à un environnement en constante mutation, il convient de faire évoluer les pratiques et d'offrir une diversité d'accueil des jeunes. Il est donc nécessaire faire preuve d'anticipation, de créativité, de mobiliser les initiatives, d'imaginer, innover et agir pour répondre aux besoins du moment et de placer l'énergie mobilisée au service des jeunes et des enfants.

❖ ***Le maintien des liens au sein des fratries***

Lorsque le contexte familial se trouve être très dégradé, les enfants d'une même famille font chacun parfois l'objet d'un placement. Le maintien des liens entre frères et sœurs devient alors un objectif à considérer dans la prise en charge.

Il est mentionné dans le document individuel de prise en charge (DIPC), lorsque les conditions d'accueil ne permettent pas le maintien dans la même unité de vie.

La mise en application du projet personnalisé d'accompagnement va alors permettre d'organiser les modalités de maintien des liens.

La RIVE BLEUE, dotée de chambres doubles au regard des besoins concernant les tranches d'âges plus jeunes, accueille de nombreuses fratries. La diversité des modes de prise en charge sur les autres unités permet également d'accueillir des fratries et les rencontres s'effectuent sur demande ou à l'initiative de tel ou tel éducateur. Il arrive par ailleurs fréquemment que des fratries soient réparties entre différents dispositifs : accueil familial, Foyer départemental, accueil d'urgence ou en milieu ouvert.

Les liens entre frères et sœurs peuvent aussi s'organiser à l'extérieur, avec le support d'activités et de jeux proposés pour faciliter les échanges.

❖ ***Le respect du principe de laïcité***

La loi du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des professionnels a inscrit, parmi les obligations, le respect du principe de laïcité et son corollaire l'obligation de neutralité dans les projets éducatifs des structures socio-éducatives. Elle rappelle que le professionnel doit exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Il doit aussi faire preuve de neutralité et respecter le principe de laïcité.

Ces obligations s'imposent à tous les salariés de l'association, quel que soit leur statut.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les professionnels ne doivent pas manifester leurs convictions religieuses. En outre, ils se doivent de traiter de façon égale tous les usagers, quelle que soit leur appartenance religieuse.

Les usagers sont, quant à eux, libres de manifester leurs opinions et leurs convictions religieuses.

En référence à ces principes, l'établissement précise les obligations de neutralité des professionnels et les droits relatifs aux usagers dans la limite du bon fonctionnement du service. Enfin, pour faciliter la restauration collective, seul le repas de substitution est proposé.

❖ ***La mixité et l'égalité de droit au sein de chaque unité***

Souvent appréhendée en structure collective, la mixité interroge les pratiques. La question transversale commune à toute interrogation en matière de cohabitation mixte concerne le plus souvent les notions

d'affectivité et de sexualité. Les jeunes qui n'ont jamais connu la mixité en institution peuvent se questionner davantage et la capacité de vivre-ensemble n'est pas nécessairement acquise.

Le respect de l'altérité est pourtant fondamental et peut se développer à travers l'ouverture à la mixité. Elle permet de renforcer le respect mutuel et d'enrichir la vision du collectif.

Réunir les deux sexes au sein d'une même communauté permet d'intégrer la réalité des familles et de l'école et, d'expérience, nous pouvons constater que la valeur de l'égalité entre les filles et les garçons est ainsi mieux intégrée dans les mentalités.

Au sein de l'établissement, les professionnels travaillent sur la responsabilisation des jeunes, l'établissement devant offrir un cadre de vie sécurisant pour ses usagers. Les adolescents sont notamment amenés à être acteurs de leur parcours au sein de l'institution, à s'occuper de leur espace de vie et à participer à la réflexion autour des projets de leur unité de vie. À l'image de la société, la mixité représente un facteur non négligeable en matière d'insertion pour l'ensemble des usagers.

Accueillir la mixité permet donc de travailler sur cette responsabilisation et, même en matière de désir, au-delà des seuls interdits, il importe d'offrir aux jeunes des chemins positifs de construction qui passent par un certain nombre de réflexions à mener dans l'institution et les espaces de parole.

En termes de prévention, l'établissement doit pouvoir assurer la sécurité et la protection de ses usagers, avec une attention particulière portée auprès des jeunes plus fragiles en repérant les éventuels comportements inadaptés dans la relation à autrui.

C'est la raison pour laquelle des actions d'animation et de sensibilisation sont régulièrement effectuées en interne, en partenariat avec le Centre Flora Tristan du CHU d'Angers ainsi qu'avec le Planning familial.

La mixité en MECS ne s'improvise donc pas et un certain nombre de préalables est nécessaire : le recrutement et la formation des professionnels, l'équilibre dans les effectifs garçons/filles, l'analyse des profils des jeunes, le contexte architectural et l'organisation espace/temps de la vie quotidienne.

Enfin, en l'absence de toute discrimination entre les individus, chacun est en droit d'être traité de manière identique dans ses conditions d'existence. Ce principe d'égalité de droit ne signifie pas que les réponses apportées par l'ensemble des professionnels soient identiques, mais qu'elles soient « adaptées » à la situation et à la demande de chaque usager et qu'elle favorise tout un chacun dans son accès aux ressources socialement valorisées.

1.3. Contexte réglementaire et institutionnel

1.3.1. Le cadre juridique

L'action du service et les prestations déployées sont encadrées par les lois relatives à la protection de l'enfance et à la réforme de l'action sociale et médico-sociale.

Concernant la protection de l'enfance, la loi du 5 mars 2007 poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. Plaçant au cœur du dispositif l'intérêt de l'enfant, elle a aussi pour ambition de renouveler les relations avec les familles.

Au sein de l'établissement, la diversité des modes de prises en charge répond aux dispositions de cette loi phare. La loi de protection de l'enfance du 14 mars 2016 rénove le cadre d'exercice des missions de protection de l'enfance et elle permet de franchir une nouvelle étape dans une réforme affirmant d'une

part la nécessité de centrer les interventions sur l'enfant, et d'autre part le rôle de l'État dans la protection des enfants les plus vulnérables.

Ces avancées se traduisent dès l'article premier de la loi par une nouvelle définition de la protection de l'enfance, centrée sur la prise en compte des besoins de l'enfant et par la création du Conseil national de la protection de l'enfance, instance de pilotage placée auprès du Premier ministre. (Référence site du Ministère des Solidarités et de la Santé, parution du 30 mai 2017).

L'obligation d'un projet pour l'enfant qui réponde aux besoins de l'enfant est réaffirmée et le DIPC doit être une déclinaison de ce projet.

La démarche de personnalisation de l'accompagnement permet d'aboutir au projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant, convenu et signé par les parties prenantes (l'enfant, l'équipe psychoéducative, les parents). Ce document contractuel qui s'attache à répondre aux besoins de l'enfant et à accompagner son autonomie représente la traduction concrète de son projet de prise en charge.

Concernant la loi relative à la réforme de l'action sociale et médico-sociale, l'usage des outils d'information et de valorisation des droits est instauré dans les pratiques.

Toutes les unités éducatives disposent d'un livret d'accueil et mettent en œuvre les DIPC ou contrat de séjour. Enfin, pour associer les enfants à la vie du service, un Conseil de la Vie Sociale, composé de 12 enfants et adolescents, est installé. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur.

1.3.2. Le cadre réglementaire

Article 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que les missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance consistent notamment à apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale qui peuvent être confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance pourvoit à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veille à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal. L'article L.223-2 du C.A.S.F. prévoit à ce titre « qu'aucune décision sur le principe ou sur les modalités de l'admission dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ne peut être prise sans l'accord écrit du représentant légal du mineur ».

Pour l'accomplissement de ses missions, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance peut faire appel à des organismes privés habilités (tels que des associations).

Article 222-5 du CASF

Il précise que le service de l'Aide Sociale à l'Enfance prend en charge, sur décision du Président du Conseil Départemental, les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel.

Article 371-1 du Code civil

Sur l'exercice de l'autorité parentale, il est signifié : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant afin de le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité. »

Dans le cadre de l'accueil provisoire, les parents conservent intégralement l'exercice de l'autorité parentale.

Dans le cadre d'un placement en Assistance éducative, les parents continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure. Toutefois, en cas de difficulté particulière à pouvoir associer les représentants légaux à certaines décisions, une Délégation parentale partielle peut être prononcée.

Dans ce sens, nous soutenons la place des parents, notamment dans le lien avec la scolarité de leur enfant ainsi que dans notre approche des notions de substitution et de suppléance sur l'ensemble des services.

1.3.3. Le cadre institutionnel

Le compte rendu d'évaluation externe de la MECS « La RIVE BLEUE » a été réalisé sur la période de mars à avril 2018, par le Cabinet BLEU SOCIAL et transmis auprès du Conseil Départemental le 29 mai 2018.

L'autorisation et l'habilitation ont été renouvelées par le Conseil départemental de Maine-et-Loire et portent sur une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2020, soit une validité jusqu'au 31 décembre 2035.

Le prix de journée, fixé dans l'arrêté de tarification, est repris chaque année par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire sur présentation du budget prévisionnel.

Des conventions d'accueil sont établies avec les départements prescripteurs, elles contiennent l'ensemble des renseignements nécessaires au bon déroulement de l'accueil de chaque jeune et permettent de cadrer l'organisation et les conditions de financement de chacune des prises en charge. Sur les 71 places habilitées en assistance éducative, 57 sont réparties actuellement sur des unités éducatives mixtes, de taille moyenne, dédiées à des tranches d'âge de mineurs de 3 à 17 ans révolus et jeunes majeurs, hébergés sur plusieurs sites et logements diffus, répartis comme suit :

- 38 places d'accueil collectif mixte, réparties en unités de 8 à 10 lits au maximum
- 5 places en studios individuels à l'interne
- 2 x 6 places en petits collectifs extérieurs (2 pavillons)
- 3 à 4 places en service extérieur, en appartements ou Foyers de jeunes travailleurs, pour accueillir des jeunes sur la tranche d'âge 17 - 21 ans

Doté d'un plan d'amélioration en continu de la qualité, l'établissement s'est engagé dans un processus d'action visant à améliorer son organisation, son fonctionnement et veiller à la qualité de ses prestations.

Le plan d'action reprend plusieurs préconisations dans le domaine du management et de la stratégie, de la gestion des ressources humaines, de la personnalisation de l'accompagnement, de la démarche qualité, de la gestion des risques, du droit et de la participation des usagers et de leur famille, de la bienveillance et des infrastructures et des équipements.

2. Présentation générale de l'offre de service

L'Association **ARPEJE 49** s'est donnée pour objet d'accueillir des enfants à partir de l'âge de 3 ans et des jeunes adultes jusqu'à 21 ans relevant du dispositif de la Protection de l'Enfance. Cette mission fait l'objet d'une reconnaissance légale par les financeurs qui permet à l'Association de recevoir un prix de journée pour mener à bien sa mission.

La Maison d'Enfants à Caractère Social La RIVE BLEUE, structure privée gérée par l'association, est un établissement social, spécialisé dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Il fonctionne en internat, chaque jour de l'année, 24h/24h (veilles de nuit et astreinte comprises) et a pour mission de protéger, d'éduquer et d'accompagner des enfants et des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le cadre d'une prise en charge globale en hébergement. Les enfants sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur.

Les jeunes accueillis dans l'établissement connaissent des situations familiales marquées de difficultés sociales importantes. De multiples raisons, parfois associées, concourent à ce qu'un mineur en danger soit concerné par une mesure de placement au titre de sa protection et se voit possiblement orienté dans des Maisons d'enfants à Caractère social comme la nôtre.

Les placements ont notamment lieu dans les cas de violence familiale (physique, sexuelle ou psychologique), de difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents, de problèmes d'addictions diverses (alcoolisme, toxicomanie), de graves conflits familiaux, de carences éducatives, de problèmes comportementaux de l'enfant, ou même d'isolement en France d'un mineur étranger...

Au regard de ces problématiques, les unités éducatives d'ARPEJE 49, au sein de l'établissement la RIVE BLEUE, s'engagent à :

- **Protéger**, par une distanciation physique momentanée ou plus durable du milieu familial, modulable selon les besoins et l'intérêt de l'enfant. Cette vigilance, préparée en amont et soutenue tout au long du placement, est destinée à garantir une prise en charge sécurisée de qualité, en cohérence avec le parcours de chaque situation.
- **Recueillir**, en mettant à disposition de l'enfant et de l'adolescent un cadre et des conditions de vie favorables à son développement et à son épanouissement.
- **Éduquer**, par la mise en œuvre d'un projet personnalisé, favorisant le développement physique, affectif, intellectuel et social, ainsi que les accès aux apprentissages et le dépassement des difficultés personnelles.
- **Accompagner** les parents et mobiliser leurs ressources

familiales, lorsque la situation individuelle le permet, dans l'objectif de développer leurs

compétences éducatives et les aider à en acquérir de nouvelles.

Dans notre établissement, les enfants et les adolescents se voient donc incités à exercer progressivement des responsabilités à la mesure de leur maturité et de leurs capacités. Cet apprentissage progressif de la citoyenneté se construit chaque jour, au travers des actes de la vie quotidienne, des relations familiales et sociales.

ARPEJE 49 proclame à ce titre la responsabilité des adultes dans l'éducation des jeunes, nécessitant d'alimenter auprès d'eux une ambition fondée à la fois sur des droits et sur des devoirs. Au cœur des missions de l'association, nos actions en faveur de l'enfant et de l'adolescent cherchent également à associer, chaque fois que possible, les détenteurs de l'autorité parentale.

Ils doivent pouvoir trouver conseil et reconnaissance de leurs compétences dans cet environnement transitoire pour leurs enfants, quelles que soient les situations de fragilité auxquelles ils sont exposés.

Ces réalités nécessitent alors d'accorder une confiance dans les possibilités parfois peu visibles des jeunes et de leur famille, afin que chacun puisse s'épanouir personnellement et socialement.

3. La nature de l'offre de service et son organisation

3.1. Principes fondamentaux

La formalisation de nos principes d'intervention a pour objectif premier d'explicitier nos pratiques professionnelles en usage dans le service, de définir les valeurs associatives qui guident l'accompagnement et de réaffirmer les droits des usagers, entendus comme principaux interlocuteurs et acteurs de leur projet de vie.

Pour renforcer l'efficacité du temps de la protection et adapter l'offre de prise en charge aux besoins repérés, les objectifs poursuivis répondent aux enjeux identifiés par les départements prescripteurs, en référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles et aux valeurs éthiques défendues par l'Association, afin d'apporter aux jeunes confiés un soutien éducatif et psychologique, ainsi qu'une aide et une assistance matérielle.

L'offre de service s'adresse à des mineurs âgés de 3 à 17 ans révolus et jeunes majeurs. En effet, en vertu de l'accueil provisoire jeune majeur, certains accueils peuvent aller jusqu'à 21 ans.

La structure s'appuie sur 6 unités qui offrent des modes différents de prise en charge, au regard des tranches d'âges déterminées.

La diversité des modes de prise en charge et le rayonnement du l'établissement auprès des départements extérieurs au Maine-et-Loire en font une structure complète fortement sollicitée au regard des besoins de prise en charge

En cohérence avec les principes fondamentaux défendus et mis en œuvre par l'Association **ARPEJE 49**, une prise en charge pluridisciplinaire est établie, ajustée et réévaluée selon un plan d'accompagnement personnalisé pour chaque enfant et adolescent.

Elle se déploie autour des plusieurs axes, spécifiques et complémentaires :

- **Garantir et structurer** une offre d'accompagnement coordonnée, bienveillante et souple, en adéquation avec les besoins de protection et de soutien au franchissement sécurisé des étapes clefs de la vie de l'enfant et de l'adolescent
- **Accueillir** la mixité dans le respect de l'intégrité et de l'intimité de chacun, par l'usage d'espaces préservés (par exemple, salles de bain non mixtes ; chambres individuelles...) ; une vigilance en continu autour des interactions entre pairs (de jour, comme de nuit) et un accompagnement éthique spécifique autour du respect de son image et l'intégration des notions relatives aux relations affectives et sexuelles du sujet au cœur du « vivre ensemble »
- **Recevoir** les fratries, chaque fois que la préservation des liens fraternels présente une opportunité de :
 - Soutenir positivement le développement psychique et affectif des enfants accueillis
 - Participer à leur résilience individuelle
 - Contribuer à faciliter leur acceptation de la mesure de placement
 - Répondre à leur besoin d'attachement

Les modalités d'organisation permettront aux fratries, lorsque cela répond aux besoins des enfants qui les composent, de vivre ensemble au quotidien, lorsque les tranches d'âge sont compatibles sur une même unité éducative.

Pour les plus âgés, des temps de rencontre à l'interne (autour de repas, d'activités conviviales, de sorties communes, de temps partagés) seront dédiés.

Il importe de préciser que les observations cliniques pluridisciplinaires, les indications des magistrats et les échanges auprès de l'ASE permettent d'apprécier chaque situation au cas par cas et alimentent les modalités de prise en charge individuelles au sein de chaque fratrie.

- **Garantir** le « prendre soin » par un accès et un accompagnement à la préservation de la santé, l'application de règles d'hygiène individuelles et collectives, la promotion d'une alimentation

saine et d'activités physiques régulières, l'accès aux soins (physiologiques et psychiques) et le suivi médical systématique et renforcé, en lien avec le bilan santé d'entrée proposé.

Un travail partenarial est entretenu avec des services de soins et d'autres établissements et services médicosociaux, pour répondre aux besoins d'accompagnement singuliers ou pour travailler la prévention des conséquences de conduites addictives et la gestion de leur prise en charge :

- Inscription dans un parcours de soin coordonné dédié pour le suivi médical des enfants
 - Interventions pluridisciplinaires *in situ*, sur des temps dédiés à la structure par l'entremise d'une équipe médicale pluridisciplinaire mobile (Partenariat médical, orthophoniste, psychomotricien...) au sein de locaux dédiés à ces besoins spécifiques
 - Aides psychoéducatives individualisées, auprès des psychologues de l'établissement (au nombre de deux)
 - Soins ambulatoires psychothérapeutiques avec le concours des services de pédiatrie ou de psychiatrie adulte pour les + de 16 ans (CHU d'Angers ; CMPP Françoise DOLTO ; CESAME ou toute autre clinique psychiatrique adaptée aux situations).
- **Construire et coordonner** des prises en charge personnalisées et progressives, au bénéfice de parcours individuels, ajustés aux besoins et aux aspirations des jeunes
 - **Evaluer** régulièrement, par une approche interdisciplinaire, la situation de chaque enfant pour rechercher et coordonner tous les moyens d'inclusion sociale possibles et les adapter aux modalités de mise en œuvre de son projet personnalisé
 - **Soutenir** la scolarité par l'intermédiaire de bénévoles ou de professionnel (une recherche de financements, aux fins d'amplifier les moyens à disposition, est en cours).

Nous proposerons également une réponse à la déscolarisation des jeunes confiés grâce à des ratios d'accompagnement en journée suffisants et d'un programme d'activités visant à soutenir leur développement et à participer à leur remobilisation

- **Satisfaire** aux besoins de formation (scolaire et professionnelle), d'émancipation personnelle (culturelle et sportive) et d'intégration sociale (développement de l'autonomie, apprentissage des codes sociaux, exercice de la citoyenneté, accès à l'emploi) des jeunes accueillis.

Outre la volonté d'accompagner l'insertion des jeunes dans un avenir socioprofessionnel concret, **ARPEJE 49** souhaite promouvoir les conditions de leur accès à la formation, à l'expérimentation professionnelle et amplifier les moyens de leur intégration dans des environnements culturels et sportifs, notamment par le recours à des réseaux partenariaux d'entreprises privées

- **Réaffirmer** le rôle des usagers comme acteurs de leur parcours. L’ambition est de donner les moyens à chaque jeune, au regard de sa maturité, de trouver, d’évaluer et d’utiliser ses propres ressources afin de prendre des décisions éclairées et d’intégrer les conséquences de ses choix durant sa prise en charge.
- **Respecter** l’exercice de l’autorité parentale délimitée par le cadre de chaque mesure en :
 - Inscrivant notre action en considération du cadre légal et réglementaire
 - Rappelant chaque fois que nécessaire à l’enfant la place et le rôle de ses parents
 - Préservant les prérogatives qui relèvent du champ d’exercice de l’autorité parentale (information, sollicitation, prise en compte de certaines décisions (notamment en matière de scolarité, de santé, de participation matérielle ...))
 - Associant les familles dans l’élaboration et la mise en œuvre effective du projet personnalisé d’accompagnement de leur enfant
 - Favorisant l’expression de leurs observations et en les amenant à s’inscrire dans une dynamique de co-construction du projet, auprès des équipes éducatives
- **Accompagner et préserver** chaque fois que possible les liens familiaux : les familles se verront proposer des espaces conviviaux au sein de locaux dédiés à l’accueil ponctuel des familles et nous proposerons notamment un service de visites en présence d’un tiers (à l’image des prestations présentement réalisées)
- **Promouvoir** la participation des mineurs et leurs familles à la vie de l’établissement : en assurant l’effectivité de la participation des mineurs et majeurs accueillis et leurs familles par la formalisation de temps dédiés, notamment au travers de l’activité exercée par le Conseil de la vie sociale
- **Développer** une culture de la qualité et de la pertinence des interventions par :
 - Le développement d’une démarche continue d’amélioration de la qualité et de la sécurité en cohérence et en concertation avec les services de l’Aide Sociale à l’Enfance et les partenaires
 - Une réactivité et une vigilance face aux signaux d’évolution individuels détectés pouvant survenir au cours de la prise en charge, en cohérence avec la défense des intérêts de chaque enfant et adolescent
- **Consolider** les savoir-faire et faire progresser les compétences des professionnels, par l’actualisation régulière de leurs pratiques, via une politique de formation continue, en accord

avec les caractéristiques des usagers et les enjeux que nécessitent les prises en charge (notamment en s'inspirant de modèles d'intervention déployés à l'étranger)

- **Encourager** les démarches d'exploration de nouveaux supports d'accompagnements éducatifs innovants, au bénéfice de l'épanouissement personnel de chaque enfant
- **Adapter** les réponses apportées au public accueilli (tant en termes de rythme que de diversité des modalités d'accompagnement proposées) :
 - Par des prises en charge s'inscrivant dans des espaces et des temporalités diverses (dans et hors de l'établissement) aux moyens :
 - D'accueils partagés, déterminés entre l'internat et auprès de familles ressources (week-end et vacances)
 - D'accueils séquentiels sur des périodes identifiées entre domicile familial et établissement
 - Par le recours à des types d'hébergement et d'accompagnements dédiés :
 - En internat éducatif
 - En dispositif semi-autonome et autonome, pour leur permettre de se confronter à une première expérience de vie en logements individuels ou indépendants
 - Logements semi-autonomes (studios à l'intérieur de l'établissement, Foyers de jeunes travailleurs, internats scolaires) pour de grands mineurs et jeunes majeurs (16^{1/2} ans / 17 ans et +) et pour lesquels la vie en collectivité est moins indiquée.
 - Logements autonomes (appartements individuels en logements diffus)

3.2. Les prestations transversales aux différents services

71 professionnels travaillent au sein de la structure déployée en 6 unités éducatives distinctes.

Les 66,60 équivalents temps plein sont répartis sur les métiers suivants : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur jeunes enfants, maitresse de maison, psychologue, cuisinier, lingère, agent technique, surveillants de nuit, secrétaire, comptable, responsable RH, responsable technique, cadre socio-éducatif, assistante de direction et directeur.

❖ **Un Pôle administratif**

Ce Pôle regroupe le secrétariat des usagers, le service RH, la comptabilité ainsi que la coordinatrice responsable qualité. Les missions de ce service sur son volet administratif sont : la gestion des ressources

humaines, l'actualisation des guides de procédures, la gestion des opérations comptables, le suivi des crédits délégués, la régie, le suivi des dossiers des usagers, l'archivage, le suivi des tableaux d'activité (les effectifs, les notes d'incident, les hospitalisations...).

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ce pôle s'est attaché les services d'une coordinatrice réseau / responsable qualité. Il s'agit d'une nouvelle fonction au sein du service dont l'objectif est d'assurer le relais avec les partenaires dans la cadre de projets mutualisés avec l'association, de piloter la construction technique et administrative des projets de partenariats et de conventionnements et d'assister la direction pour le suivi des indicateurs de qualité.

L'effectif administratif est composé de deux secrétaires auprès des usagers, d'une responsable relations humaines (RH) en charge de l'assistance auprès du directeur et d'une comptable et d'une assistante de Direction.

❖ **Des prestations hôtelières in situ**

– La Restauration :

La restauration des enfants dans l'établissement principal est produite en cuisine collective. La production des repas se fait en liaison froide et chaude pour permettre la livraison des repas sur les unités au déjeuner et au dîner. La cuisine répond aux normes d'hygiène alimentaire HACCP et confectionne une soixantaine de repas par jour.

Le fonctionnement en liaison froide permet de préparer en amont les repas pour couvrir les besoins le soir et une partie du week-end. La continuité du service est ainsi mieux assurée et cela permet aux éducateurs de dégager du temps pour le suivi individualisé dont chaque enfant a besoin.

Elle est sous la responsabilité d'un cuisinier qualifié en cuisine collective. Un commis de cuisine l'assiste et assure les livraisons sur les unités.

– Les maîtresses de maison :

Sur chacune des unités, des maîtresses de maison interviennent afin d'assurer le suivi des conditions matérielles de la vie des jeunes, en matière d'aménagement et d'entretien des locaux, de gestion de temps de repas, des stocks de produits ménagers, du linge et, sur les unités externes, gestion des commandes et achats alimentaires et l'économat.

De par leurs interventions au quotidien, elles participent à offrir un lieu de vie propre et chaleureux pour les enfants accueillis sur l'unité en assurant l'entretien des espaces de vie et de sommeil. Selon l'âge des enfants accueillis sur l'unité concernée, elles associent les jeunes à certaines tâches afin de les

responsabiliser et favoriser leur apprentissage en termes d'hygiène et de respect des règles de vie en collectivité.

Sur les unités extérieures, de moindre effectif, la maîtresse de maison assure également la restauration (composition des menus, achats, prestations culinaires), ces unités n'étant pas approvisionnées par la cuisine collective.

❖ **Le Pôle logistique et technique**

Ce pôle regroupe une partie des services généraux ainsi que la lingerie.

– Les agents techniques :

Le pôle technique a pour mission d'assumer l'entretien et la maintenance des bâtiments, le contrôle et l'entretien des véhicules. Il est composé de trois agents techniques, d'un agent d'entretien

Eu égard à ses missions, ce service a une position importante dans l'organisation de la santé et la sécurité au travail. Le responsable est désigné relais sécurité, car formé régulièrement à la sécurité incendie.

Par ailleurs, le service technique veille à réaliser les réparations suite aux dégradations de la part des usagers.

– Les agents de service intérieur :

Avec, pour finalité de réaliser des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces et des locaux, les agents d'entretien interviennent dans le respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, afin d'assurer l'entretien des chambres, des sanitaires, des lieux de circulation, des locaux communs, des bureaux et des espaces d'accueil.

– Entretien du linge :

Une lingerie centrale est en fonction depuis l'ouverture de l'établissement. En liaison fonctionnelle avec les Maîtresses de maison des unités, la lingère assume l'étiquetage, le raccommodage, l'entretien du linge de bain, des vêtements des enfants les plus jeunes et des tenues professionnelles des cuisiniers, maitresses de maison et agents techniques et d'entretien.

Elle procède également à l'entretien des vêtements professionnels et du linge de collectivité (linge de maison, cuisine) et assure le relais avec la blanchisserie pour l'entretien des draps

Sur les unités des plus grands, les adolescents sont accompagnés à la gestion de leur linge, grâce à une buanderie dédiée par unité.

Le linge plat (draps, housse, couette...) est transporté pour nettoyage à la blanchisserie d'une entreprise d'insertion extérieure.

❖ **Le pôle socio psychologique**

Les deux psychologues ont pour missions principales de concevoir, élaborer et mettre en œuvre les actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte le soin psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie des bénéficiaires.

Garants d'une analyse clinique des situations, ils participent à l'élaboration et la relecture des projets personnalisés des usagers et impulsent une dynamique de compréhension des situations et de la relation éducative auprès des autres professionnels.

Ils favorisent également la réflexion d'équipe sur son fonctionnement groupal et l'analyse du contre-transfert à l'œuvre dans la prise en charge éducative et participent à la prise de distance et d'élaboration psychique dans l'exercice professionnel.

Enfin, avec l'accord des usagers et de leurs représentants légaux, ils peuvent être amenés à réaliser des entretiens familiaux psychoéducatifs, dans la cadre de thérapies familiales.

❖ **Le Pôle de nuit**

L'équipe de nuit (surveillants de nuit et médiateurs) a pour mission permanente de garantir la sécurité des personnes accueillies et des biens, garantir les conditions de repos, assurer le relais entre le jour et la nuit et gérer les situations d'urgence et de tension.

Les surveillants de nuit assurent un lien de coordination avec le cadre d'astreinte et sont en interaction directe avec leurs collègues, au premier rang desquels se trouvent les éducateurs et les autres surveillants de nuit (en binôme ou auprès des unités externes).

2^{ème} partie – L'Unité éducative POM'ROUGE

1. Le public accueilli sur l'unité

L'unité **Pom'rouge** accueille 8 enfants âgés de 3 à 7 ans, garçons et filles. Toutefois nous constatons régulièrement que l'âge cible est souvent dépassé, et ce pour deux raisons principales. La première est en relation avec une absence de réorientation possible vers un accueil familial sur le département d'origine ; la seconde est, pour certains enfants, un retard global de développement qui ne permet pas un passage sur l'unité des 8-11 ans.

Leur origine géographique diffère d'une année sur l'autre ou en fonction des demandes qui nous sont adressées. Toutefois, la majorité des accueils provient des départements limitrophes, principalement le 44 et 53.

Les mesures judiciairisées (Assistance éducative) représentent 100% des accueils.

Il est proposé à chaque enfant à son arrivée de pouvoir rencontrer l'un des psychologues de l'association. À l'issue de cette rencontre, ou en différé. Selon les besoins identifiés, il peut être proposé un suivi en interne, la sollicitation d'un suivi en libéral ou par le biais d'un centre de soins (CMPP, psychologue, psychiatre).

60% des enfants bénéficient d'un suivi régulier par un dispositif de soin psychologique, selon une intensité et une régularité variables.

La majorité bénéficie également de soins paramédicaux ou médicaux réguliers : kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, orthoptie, pédiatre...

1.1 Origines des demandes d'admission

1.1.1. Raisons qui motivent le placement à ARPEJE 49

Force est de constater que la principale raison qui motive une sollicitation d'ARPEJE 49 concerne avant tout l'absence de solutions d'hébergement sur le territoire d'origine. Toutefois, l'éloignement géographique (et par conséquent celui du réseau familial) peut représenter un atout nécessaire pour protéger le très jeune enfant d'une intrusion parentale trop envahissante. Il peut être également une indication ciblée pour certains prescripteurs.

Une des autres raisons susceptibles de motiver la réorientation vers ARPEJE 49 est une inadaptation des réponses éducatives apportées ou une relation très altérée avec la famille d'accueil.

Deux phénomènes principaux peuvent expliquer pour partie cette mise à l'épreuve, voire cette rupture de liens. Le principal étant une majoration du conflit de loyauté, en raison notamment d'un lien de type familial entre l'enfant et son assistant maternel. La seconde pouvant être en lien avec la manifestation de symptômes difficilement gérables au quotidien par un unique professionnel : agitation, encoprésie et énurésie, intolérance à la frustration ...

En effet, confrontés à un nouveau cadre familial, et face à la rupture de leurs liens d'origine, les enfants peuvent tenter d'y rejouer les scènes passées et les traumatismes vécus en développant une symptomatologie particulière : angoisses d'abandon, culpabilité, perte de l'estime de soi, soumission à l'environnement, conduites provocantes, déni de la séparation... qui renvoient à des troubles de l'attachement primaire et à une distorsion du processus d'individuation.

1.1.2. Les difficultés cumulatives généralement rencontrées dans le système familial

Le contexte de vie familiale et sociale des enfants accueillis, antérieurement à leur placement, est très majoritairement marqué par des éléments de grande vulnérabilité. Ainsi, s'agissant de la situation du couple parental, celle-ci est manifestement caractérisée par l'importance des séparations de couple corrélées à des difficultés et fragilités rencontrées par chacun des parents, notamment en termes d'addictions, troubles psychiatriques, violences, parcours de placement.

De même, il est fréquemment identifié une grande précarité économique, de l'isolement social, une absence de réseaux de sociabilité, une absence d'emploi et l'exclusivité de ressources aux minima sociaux, rendant de ce fait l'accès laborieux aux services, à la santé, à l'éducation, aux loisirs, à la culture et, par voie de conséquence, à l'inclusion sociale.

Toutefois, nous pouvons constater que ce contexte de vie, bien que majoritairement présent tend à être moins représentatif des situations familiales actuelles.

En effet, un certain nombre d'enfants accueillis ont pu évoluer dans un contexte moins précarisé, tant économiquement que culturellement, pour autant exposé à des dysfonctionnements importants de la parentalité : conflits, clivage, rejets massifs, injonctions paradoxales, climat incestuel ou incestueux, violences, toxicomanie et alcoolisation, incarcération d'un parent, maladie psychiatrique du parent.

Cette exposition précoce au stress, aux violences et aux négligences graves, majore bien évidemment l'apparition de troubles psychiques et/ou physiologiques en lien avec l'intensité du traumatisme, sa durée et sa répétition.

Il convient par ailleurs de rappeler que cette exposition précoce au stress chronique pèse chez le petit enfant sur ses capacités cérébrales, sur sa capacité de régulation de la rage, sur son anxiété, majore son impulsivité et favorise les pulsions d'agression : une composante fréquemment observée chez les enfants accueillis sur cette unité.

1.2. Caractéristiques des problématiques accueillies

1.2.1. Les effets des problématiques familiales repérables auprès des enfants accueillis et de leurs manifestations au quotidien

Les effets des dysfonctionnements parentaux sont bien évidemment multiples, mais nous retrouvons majoritairement des troubles en lien avec un attachement insécurisé ambivalent/anxieux et un environnement familial carenciel ou inadapté.

L'intolérance à la frustration est bien souvent un dénominateur commun à tous. En effet, au regard des dysparentalités importantes la plus petite frustration peut venir réactiver la blessure initiale.

De même quelques enfants, en lien avec leur histoire et parcours traumatique, peuvent présenter une inefficacité cognitive qui se caractérise notamment par un retard conséquent dans les apprentissages, des difficultés de mémorisation, d'adaptation au contexte, ainsi qu'une immaturité affective...

Cette inefficacité cognitive peut conduire à l'impérieuse nécessité de mobiliser des partenaires dans le champ du handicap et de l'éducation nationale : MDPH, scolarité adaptée (AESH, RASED) ou spécialisée (dispositif ITEP).

D'autres enfants présentent principalement une forme d'inadaptation sociale en lien avec leur vécu carenciel. Ils sont en réelles difficultés pour intégrer les codes sociaux et pour répondre aux différentes exigences d'un contexte scolaire ou périscolaire.

Leur mode relationnel (absence de distance, sans filtres, vulgarité, déficit d'empathie) peut-être également très défaillant, suscitant une forme de rejet ou de mise à distance, tant par leurs pairs que par les adultes, limitant de fait le processus de socialisation.

Pour certains, des troubles psychiatriques ont pu être identifiés et conduire à un ajustement de l'accompagnement éducatif en articulation avec les dispositifs de soins : Psychiatres, CMPP, ... De même, heureusement de façon minoritaire, des traitements médicamenteux peuvent être prescrits pour limiter et réguler certains symptômes : angoisses massives, dépression, agitation.

Sur le plan psychoaffectif

Les troubles de l'attachement infantiles restent majoritaires chez les enfants accueillis et peuvent engendrer à des degrés divers des troubles du comportement.

Comme nous le rappelle la théorie de l'attachement (Bowlby)¹, le nourrisson est aux prises avec deux besoins en apparence contradictoires : un besoin essentiel de proximité, associé très vite à un besoin d'explorer son environnement. La possibilité d'accéder à une autonomie d'action, mais aussi de pensée, adéquate en fonction de l'âge, et la construction de l'estime de soi sont très liées au type d'attachement développé avec les parents.

Plusieurs situations peuvent ainsi se présenter :

➤ **Un attachement sécure**

Celui-ci se met en place lorsque le nourrisson expérimente le fait qu'il peut compter sur son parent quand il a besoin d'être consolé ou réconforté. Il perçoit l'image d'un autre fiable, et développe une bonne image de lui-même. On trouve ici les prémices du lien entre estime de soi et estime de l'autre. La capacité de se séparer et d'explorer l'environnement sera ainsi facilitée, pré requis étroit à l'accès à la santé mentale.

➤ **Un attachement insécure** (angoissé ou ambivalent)

Il peut se développer bien que le parent témoigne d'une certaine attention, mais qu'il présente en même temps des attitudes imprévisibles.

L'enfant n'est pas sûr de pouvoir toujours compter sur le parent ni de compter pour lui. Dans ce cas la capacité de se séparer et d'explorer l'environnement devient problématique. L'angoisse de séparation et les troubles du comportement qui l'accompagnent peuvent être décodés comme une tentative de maintenir avec ce parent un lien perçu comme essentiel à la construction et au soutien de l'estime de soi.

Lors de confrontations ultérieures à une situation d'insécurité, les émotions génératrices d'angoisse, d'abandon et d'attaque de l'estime de soi seront rapidement activées et se traduiront entre autres par des troubles du comportement.

L'enfant pourra accepter ou solliciter de l'aide, mais le fera souvent de façon maladroite ou déconcertante.

➤ **Un attachement évitant**

Celui-ci se constitue lorsque le parent est agressif et méprisant de façon régulière. L'enfant est sûr de ne pas pouvoir compter sur le parent ni de compter pour lui. Il tente de s'organiser pour survivre face

¹ Bowlby John 1907-1990 /Psychiatre et Psychanalyste, Théorie de l'attachement développée en 1969.

au modèle de rapport de forces qui lui est offert, en évitant soigneusement d'exprimer ses émotions et ses besoins.

Dans l'attachement évitant, les bases de l'estime de soi sont gravement perturbées par la difficulté ou l'impossibilité à accéder à l'estime de l'autre. Les relations ultérieures sont marquées *à priori*, non seulement par la méfiance et la crainte d'être dominé, mais également par le désir de s'imposer à l'autre comme s'il s'agissait de la seule façon de s'assurer de sa valeur, de sa place et au-delà, de son existence même. L'enfant aura tendance à décrypter toute relation comme un rapport de force porteur d'un danger de disparition. Il s'organisera pour y faire face, tentant de prendre le pouvoir dès que l'occasion se présente ou en s'effaçant pour éviter la confrontation, d'où la fréquence et la gravité des troubles du comportement.

➤ **Manger de trop ou insuffisamment**

Quelques enfants ont un rapport à la nourriture complexe qui peut être en lien avec des dysfonctionnements précoces dans la relation parents/enfants ou des habitudes alimentaires à l'encontre des besoins alimentaires d'un petit enfant : déséquilibre important (absence de légumes), grignotage à toute heure, absence de rythme de repas ...

Certains troubles alimentaires peuvent être engendrés par un maternage manquant de sensibilité et par un manque d'interactions au moment du repas. Celles-ci peuvent se manifester pour certains par un besoin de se remplir de nourriture (hyperphagie) ou à contrario de restreindre sa consommation calorique via une alimentation exagérément sélective.

À ce titre, l'équipe éducative veille à proposer un rééquilibrage alimentaire, mais surtout à faire en sorte que les repas deviennent des moments d'échanges, de découvertes de nouveaux goûts, de plaisir : ceux-ci ne devant surtout pas être source d'enjeux dans la relation.

➤ **Énurésie et encoprésie**

Certains enfants présentent des troubles fonctionnels tels que l'énurésie et l'encoprésie, au-delà de l'âge de 5 ans. Ces manifestations, qui ne sont pas en lien avec un problème d'apprentissage de la propreté sont le plus souvent l'expression d'un traumatisme psychologique et d'une carence affective ou éducative.

En effet, le rôle des parents dans la genèse de l'énurésie est fondamental qu'il s'agisse d'une mésentente, d'une attitude trop coercitive ou trop permissive, ce qui entrave l'organisation du contrôle mictionnel. On peut en dire autant de l'encoprésie.

Ces troubles peuvent induire à leur tour chez les parents des sentiments d'indignation, de sadisme, de violence. Ils peuvent être prétexte à maltraiter, ou punir l'enfant de façon disproportionnée.

Ces troubles que nous devons prendre en charge mobilisent grandement l'équipe et peuvent susciter un sentiment d'impuissance. Pour cette raison, en septembre 2021, plusieurs professionnels de cette équipe ont bénéficié d'une formation autour de cette thématique. Il s'agissait avant tout de pouvoir identifier les mécanismes psychiques et physiologiques à l'œuvre, afin d'être plus à même d'apporter un accompagnement éducatif cohérent dans la prise en charge au quotidien.

➤ **Hypersexualité/ Quand l'abus se joue de nouveau**

Les abus physiques et sexuels ont un effet particulièrement marqué chez les petits. L'agression corporelle majeure et précoce que représente le traumatisme sera alors rejouée au travers de comportements intrusifs et contraignants vis-à-vis d'autres enfants. D'autres enfants seront davantage dans des comportements masturbatoires compulsifs pour gérer un stress ou une angoisse massive.

Une hypersexualité est complexe à accompagner par l'équipe éducative, car elle fait effraction dans le quotidien des autres enfants et des professionnels. De même, s'il est essentiel de ne pas réduire l'enfant à son acte, il convient de veiller à protéger les autres enfants.

En janvier 2023, la quasi-totalité de l'équipe a pu bénéficier d'une formation de deux jours sur le thème de « *la vie sexuelle des enfants de 3 à 12 ans* ». Il s'agissait de pouvoir mieux analyser et comprendre la vie affective et le développement psychosexuel tel qu'il peut se percevoir notamment dans le cadre institutionnel chez des enfants de 3 à 12 ans, mais aussi d'apporter des outils supplémentaires à l'équipe pour accompagner cette réalité.

1.2.2. La spécificité de l'unité POM ROUGE

*« Au cours des trois premières années de vie, trois développements essentiels se mettent en place chez l'enfant. Le premier est un sens clair d'estime de soi. Le second est une confiance suffisante pour être altruiste et sensible aux autres. Le troisième est la motivation d'apprendre ».*²

Nous pouvons constater que ces trois axes de développements, essentiels au petit humain, se voient grandement impactés du fait du contexte de vie antérieure des enfants accueillis sur **Pom'Rouge**. Ce retard de développement psychoaffectif viendra, de fait, impacter son inscription scolaire, sociale et relationnelle.

L'étude des besoins sur cette unité se voit déclinée dans une approche à la fois quantitative et qualitative, au bénéfice d'un projet éducatif et social traduisant une vision globale de l'éducation et des objectifs de prise en charge spécifiques au jeune enfant accueilli dans l'établissement.

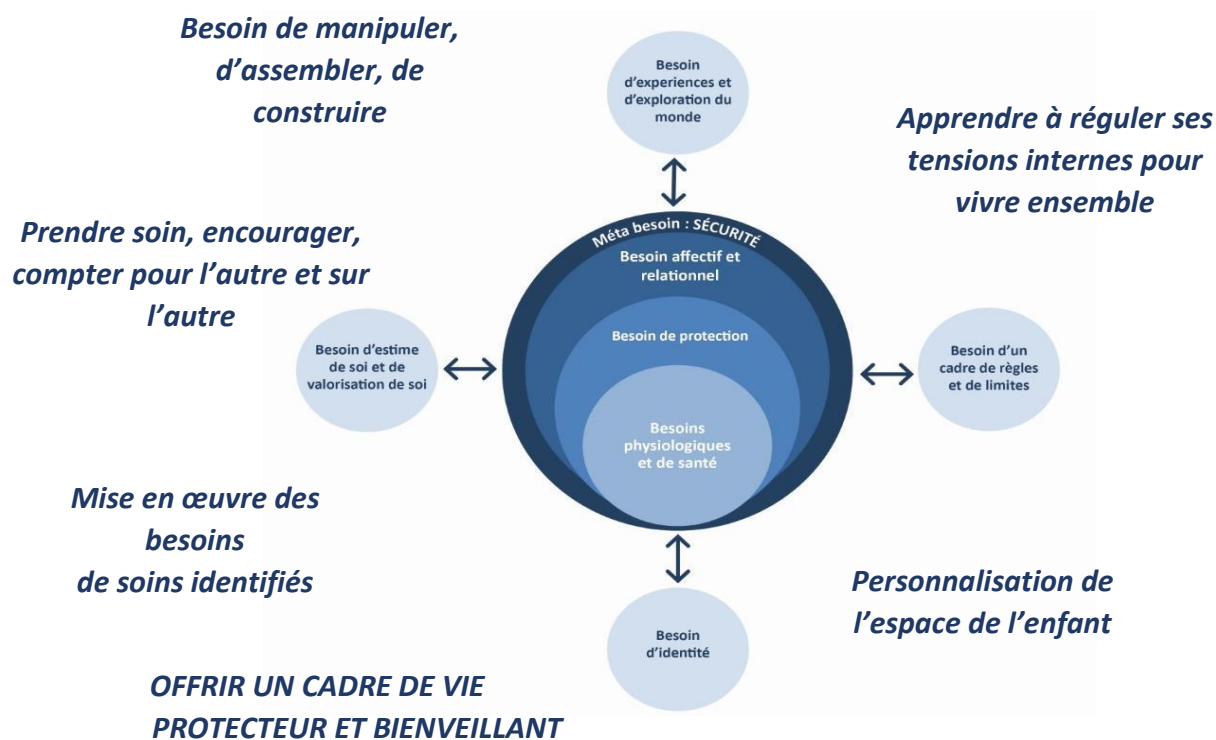
Les enjeux à prendre en considération pour engager les conditions d'un développement harmonieux de l'enfant (notamment lorsque l'instabilité du milieu ou la nocivité des relations familiales ont compromis ou retardé leur développement en affectant tant la sphère somatique que psychique, affective, relationnelle, cognitive et sociale) nécessitent de veiller à l'acquisition et au renforcement de leurs compétences motrices, réflexives, expressives et ludiques.

❖ **3-7 ans/ Le besoin d'expériences et d'exploration du monde**

- **Expériences corporelles et physiques** : besoin de bouger et d'agir pour développer sa musculature, son endurance, sa coordination, son adresse, acquérir le sens de l'engagement, des règles et du jeu en équipe dans le cadre d'une activité sportive ou dans les lieux de socialisation (parc, centre de loisirs, mini camps). Proposer un cadre de vie qui facilite ces expériences via des supports extérieurs (vélos, trottinettes, draisienne, bac à sable, carré potager) et mettre à disposition des enfants du matériel ludique (jeux, jouets adaptés à cet âge) participe à leur développement.

² T. Brazelton (Pédiatre) et S. Greenspan (Pédopsychiatre) (2000). Ce dont chaque enfant a besoin, Paris, Marabout.

- **Expériences ludiques et créatives** : besoin d’explorer, de manipuler, d’assembler, de construire, de « faire comme si » - à partir de tous types de supports (matériels, culturels, plein air, etc.), proposer des activités manuelles artistiques : dessin, peinture, collage, fabrication de petits objets...
- **Expériences expressives et langagières** : besoin d’être immergé et d’acquérir le sens des mots, d’imaginer, d’entendre des histoires et d’en raconter, d’explorer et de jouer avec les gestes les sentiments, les relations, les mots, besoin d’être interrogé et de s’adresser à, d’être écouté et compris, etc., partager des temps privilégiés avec l’adulte.
- **Expériences cognitives et réflexives** : besoin d’être immergé et d’acquérir le sens des formes et des couleurs, des mesures, des nombres, de l’espace, de calculer, de faire des liens, de comparer, de catégoriser, de s’interroger, de raisonner, de proposer des solutions, de résoudre des problèmes, etc.
L’achat de matériel pédagogique tels que des cahiers de vacances, des jeux (méthode *Montessori*) et du soutien scolaire, par l’intermédiaire de bénévoles ou étudiants sont mis en œuvre.
- **Le besoin d’un cadre de règles et de limites** : L’enjeu consiste à permettre à l’enfant l’intériorisation d’un ensemble de codes et de valeurs sociales, au service de son adaptation et de son insertion sociale. Est aussi en jeu la capacité de l’enfant à pouvoir se réguler lui-même sur le plan émotionnel et comportemental de manière à ne pas être envahi par ses émotions, mais à pouvoir les reconnaître et les exprimer, sans agresser ses proches ou ses pairs (comportement d’agression/dominant), et sans se mettre à la merci d’autrui (comportement de victimisation/dominé).
Il est nécessaire de rassurer, d’expliquer, car la règle ne doit pas venir rigidifier des postures et se doit d’individualiser les sanctions.
- **Besoin d’estime de soi et valorisation de soi** : l’apprentissage de l’hygiène, le fait de prendre soin de soi, se voir fêter son anniversaire, bénéficier d’un discours valorisant, se voir responsabiliser au travers des actes du quotidien, concourt à ce renforcement narcissique.
- **Besoin d’identité** : Espace de nuit individualisé, connaissance de leurs parcours, des motifs de placement, personnalisation pour chacun et outils (calendriers), vêtements personnels, respect et mise en œuvre de leurs envies et de leurs souhaits (sports, activités manuelles, artistiques), soutien du lien avec la famille, permettent à l’enfant d’être à l’écoute de lui-même, de reconnaître ses émotions, d’utiliser ses capacités cognitives pour mieux comprendre les enjeux de ce qu’il vit et pour faire des choix d’actions en accordant une place aussi importante aux dimensions émotionnelle, rationnelle qu’instinctive.
- **Besoin psychologique et santé** : la mise en place des suivis médicaux et psychologiques qui sont nécessaires à l’enfant, des modalités d’accompagnement adapté et personnalisé sont effectuées en partenariat avec les différents acteurs, permettant de garantir le parcours de santé de l’enfant
- **Besoin affectif et relationnel** : par la nomination d’un référent et d’un Co référent, offrant une présence physique et psychique dans tous les actes du quotidien, le maternage et le portage et le réconfort nécessaire. Parallèlement, des possibilités d’accueils ponctuels sont mises en place auprès de famille ressource ARPEJE 49.
- **Besoin de protection** : le placement vient pour partie y répondre, au travers d’un lieu sécurisé et rassurant et dans les modalités de mise en œuvre dans tous les actes de vie du quotidien, y compris hors les murs.



1.2.3. Les enjeux principaux dans les prises en charge hors département d'origine

- Dans le maintien des relations avec l'entourage familial, amical et environnemental

Le travail avec les familles se voit être complexifié par la distance qui mobilise l'équipe sur des temps d'intervention plus longs et limite les actions de soutien de proximité. De plus la gestion administrative (autorisations diverses à valider) est compliquée et peut-être ralentie, voire empêchée.

L'éloignement vient complexifier le maintien de certains liens (fratrie, famille élargie), ainsi que l'organisation et le respect des Droits de Visite et d'Hébergement par le parent. Cela peut représenter un frein dans l'implication du parent dans les actes du quotidien (lors de rendez-vous scolaires ou médicaux) au risque d'initier ou même renforcer un processus de désinvestissement.

A contrario, lorsqu'un dysfonctionnement familial toxique ou très intrusif est constaté, cette réalité permet de préserver davantage la sécurité psychique et physique de l'enfant.

- Dans le soutien aux soins

Les enfants suivis en protection de l'enfance sont particulièrement vulnérables en raison de l'impact des situations de violences et des carences éducatives qu'ils ont subies. Une absence de détection précoce d'éventuels problèmes, une mauvaise hygiène alimentaire, des carences en matière de suivi, les expose particulièrement, notamment en matière d'orthophonie, d'orthodontie et de soins dentaires, de suivis ophtalmiques ou psychomoteurs.

Un bilan de santé et de prévention est donc systématiquement réalisé à l'entrée du mineur dans l'établissement et, sur la base des éléments médicaux éventuellement signalés à l'admission, une poursuite du suivi médical auprès de spécialistes est mise en place dans les meilleurs délais ; démarches qui sont parfois mises en difficulté, au regard de la pénurie de praticiens et des délais de consultation qui en résulte.

Des entretiens psychologiques sont par ailleurs proposés aux enfants de l'unité par des psychologues de l'établissement. Pour autant, nous assistons parfois à une déperdition de données qui peuvent venir morceler le parcours et la cohérence des soins.

Cet accès aux soins, notamment psychiques, demeure d'ailleurs un sujet majeur, du fait de la sectorisation s'appuyant sur la circulaire du 15 /03/1960, en lien avec la résidence du parent du mineur. Il est donc essentiel pour l'établissement de s'assurer de privilégier l'accueil d'enfants ne souffrant pas de troubles trop importants.

La constitution d'un partenariat avec le réseau médical représenterait une valeur ajoutée, préoccupation investie par trois départements, dont la Loire-Atlantique, qui ont mis en place à titre expérimental, depuis 2018, un dispositif « *Parcours de soin coordonné* » pour les enfants et jeunes adultes confiés.

- **Dans le soutien à scolarité**

Le parcours de scolarisation des enfants en Protection de l'enfance se trouve impacté par le vécu d'adversités durant l'enfance. Ainsi, la déscolarisation, l'échec scolaire, l'absentéisme scolaire, les ruptures précèdent-ils fréquemment leur entrée en Protection de l'enfance.

De même, certains enfants, en raison de leurs âges ou d'un contexte familial peu enclin à les inscrire dans un dispositif de pré socialisation (halte-garderie, crèche, multi accueils) n'ont pu expérimenter ces lieux de socialisation primaire, en amont de leur placement.

1.2.4. Les objectifs poursuivis sur l'unité face à ces enjeux

- **Une période de curiosité sexuelle à accompagner**

Vers 3 ans, l'enfant s'intéresse de plus en plus à son corps et à son fonctionnement. Il manifeste son intérêt par des mots (ex. : pipi, caca, pet) et par sa tendance à se déshabiller. Ces comportements sont aussi une façon pour lui de tester les règles sociales qu'il commence à mieux intégrer.

Pendant cette période, l'enfant devient plus conscient des différences entre les filles et les garçons. Il peut alors vouloir explorer en jouant au docteur avec d'autres enfants de son âge. Il veut aussi tenter d'imiter les adultes en embrassant ses amis et en les tenant par la main.

À partir de 3 ans, l'enfant joue d'ailleurs beaucoup à des jeux de rôle (ex. : au papa et à la maman, aux amoureux) avec ses amis ou ses frères et sœurs. Il est motivé par la curiosité et l'envie d'expérimenter les différents rôles sexuels.

Leur développement psychosexuel, pour nombre d'enfants, se trouve ainsi perturbé par leur contexte d'accueil familial antérieur et /ou les traumatismes vécus. L'une des principales conséquences en est une prolongation excessive de cette période de découverte au-delà de l'âge de référence, ce qui nécessite une vigilance et une reprise des attitudes inadaptées.

- **Éviter les stéréotypes sexuels par un accueil mixte**

C'est durant la petite enfance que l'enfant développe son identité et qu'il apprend comment entrer en relation avec autrui. Il est donc important de lui enseigner dès que possible à avoir des relations égalitaires et saines envers chacun et notamment les personnes du sexe opposé.

Les enfants ont moins tendance à se limiter dans leurs choix lorsqu'ils apprennent que ce n'est pas leur sexe qui détermine ce qu'ils peuvent faire, par exemple lors de jeux ou d'activité de loisir ou bien comme le choix d'un métier lorsqu'ils seront plus grands.

En mettant l'accent sur ce que les garçons et les filles ont en commun, les enfants développent aussi ce plaisir d'être ensemble dès la petite enfance. Cette approche favorise de bonnes relations entre amis et, plus tard, favorise des relations amoureuses plus respectueuses et égalitaires.

- **Accueillir les fratries**

Un placement commun de membres d'une même fratrie sur une même unité revêt plusieurs avantages pour l'enfant placé. Sans cette volonté de chercher à pouvoir maintenir ces liens, l'expérience dévoile l'existence de troubles dans le sentiment de fraternité, des relations fraternelles bouleversées par la séparation des enfants. Ces difficultés relationnelles apparaissent notamment lorsque le placement est différencié, entraînant la séparation des enfants, mais aussi par la complexité de l'histoire familiale, les recompositions familiales et les nouvelles procréations.

C'est pourquoi l'institutionnalisation commune va permettre de consolider l'expression de la solidarité, du soutien, de la cohésion dont sont faites les relations fraternelles. En effet, l'enfant a besoin de cette cohésion fraternelle, afin qu'il puisse ne pas avoir à faire front seul aux difficultés qu'il traverse.

Un deuxième avantage, à pouvoir ainsi placer des frères et sœurs ensemble, concerne le maintien d'une continuité de relation de la fratrie face à la rupture familiale. Effectivement, l'enfant peut ainsi observer un continuum entre son passé, son présent et son futur. La fratrie, lorsqu'elle s'est côtoyée au foyer familial, est encore concrètement présente, signe d'une certaine stabilité.

Enfin, un dernier point en faveur d'un placement multiple de la fratrie en un même lieu consiste à considérer combien les liens fraternels permettent le développement d'une plus grande capacité de résilience, en particulier lorsque les parents ne peuvent être régulièrement présents ou qu'ils ont rompu leurs liens avec leurs enfants.

Pour autant, des restrictions existent. Du côté des difficultés repérées, nous constatons en effet l'émergence de loyautés souterraines qui entraînent parfois les enfants à devoir faire bloc à l'encontre de ce placement qu'ils rejettent, mais aussi de rejouer les dysfonctionnements du système familial.

Il convient également de prendre soigneusement en compte le fait que des tensions qui existaient au préalable entre membres d'une même fratrie peuvent devenir aliénantes lors du placement et de fait limiter le processus d'intégration individualisée.

Il est donc essentiel, et ce en amont du placement, durant les premières semaines de celui-ci, de pouvoir identifier avec précision le fonctionnement de la fratrie et les bénéfices/risques à maintenir celle-ci sur une même unité.

- **Le travail avec les parents, un incontournable**

S'il protège immédiatement l'enfant, de par l'inscription dans un travail de restauration (physique, psychologique, narcissique du lien), le placement ne résout pas de lui-même l'ensemble des difficultés qui se sont nouées antérieurement et qui peuvent perdurer pendant le placement.

« La souffrance, la culpabilité, le sentiment de perte, les troubles psychiques et les mécanismes défensifs, de l'enfant et des parents, interfèrent nécessairement dans le travail éducatif qui va être proposé à la famille dans le cadre de la séparation »³.

³ BENTO-ROSSIGNOL S., *Refonder les internats spécialisés, pratiques innovantes en protection de l'enfance*, Paris, Dunod, p. 87

Il paraît donc illusoire de penser qu'une séparation physique permet de résoudre la problématique du lien. Les enfants placés qui ne voient pas leurs parents sont exposés à une idéalisation de la relation ou au contraire à dramatiser la situation. Une telle rupture peut provoquer toutes sortes de dégâts chez l'enfant, depuis la détresse affective, aux comportements à risques, comme la fugue, l'errance, ou l'entrée dans un parcours délinquant. Ces passages à l'acte sont repérables sur bon nombre de groupes de vie.

Aucun placement ne peut donc être considéré comme anodin, dans la mesure où il est consécutif d'une prise de décision qui, outre la contrainte, vient sanctionner, pour partie, la problématique intime de la famille. Cela donne accès à une présentation symptomatique. « À n'en pas douter, la décision de placement, qu'elle soit rendue par un juge ou prise par les parents eux-mêmes dans un cadre administratif, résonne comme un moins de parentalité au sens où elle intervient à l'endroit même d'une difficulté, une incapacité, un échec »⁴.

De même, Chrétien⁵ fait le lien entre ce sentiment profond de disqualification et une prise de distance par rapport à l'enfant. D'après Corbillon⁶, le sentiment d'incapacité parentale est même accentué lorsque les parents sont peu associés aux décisions concernant l'éducation ou le suivi de leur enfant durant l'accueil. Cet état occasionne très souvent une forme de délaissement ou à l'inverse peut entraîner des revendications ou/et des oppositions très fortes.

De plus, comme exposé précédemment, nombre de parents ont connu un parcours institutionnel qui vient renforcer ce fort processus défensif à l'égard de l'institution. Il s'agira donc de pouvoir mettre en pensée et en action un travail d'accompagnement qui soutienne les compétences des parents.

« Éduquer un enfant nécessite certes des ressources et des compétences, mais surtout l'autorisation que le parent se donne et qui lui est donnée de le faire [...] On ne respecte réellement la dignité de l'enfant que lorsqu'on respecte celle de ses parents et réciproquement »⁷.

Selon Jean-Pierre Rosenzveig le maintien du lien, « toujours une alchimie », tient aussi à cette « reconnaissance réciproque », pour autant il ne s'agit pas de verser dans une « idéologie du maintien du lien ».

L'enfant, bien, que victime, occupe, lui aussi, une place dans la problématique familiale et celle-ci, par des jeux d'interaction et d'investissement, se dépose sur l'espace institutionnel, venant impacter directement la dynamique des groupes (passage à l'acte, violence, agitation ...).

« Ainsi, l'irruption massive du fonctionnement familial au sein des processus institutionnels nécessite une forme d'organisation et de méthodologies appropriées si l'on veut éviter l'activation des mécanismes de défense qui, à terme, peuvent interdire toute mise au travail commune entre la famille

⁴ TOUYA N., Sous la direction de Francis Batifoulier et Noël Touya, *Travailler en MECS*, Paris, Dunod, 2014, p.371

⁵ CHRETIEN J. *Suppléance familiale. Les parents face à la séparation. Le point de vue des parents dans les situations où leur enfant est orienté dans un dispositif de suppléance familiale*, Sauvegarde de l'enfance, n° 56, mars 2001, pp 95-112.

⁶ CORBILLON M., « La suppléance familiale », in Bonte (Marie-Christine) et Cohen-Scali (Valérie) [coord], *Familles d'accueil et institutions, évaluer les pratiques de placements d'enfants et de jeunes*, l'Harmattan, 1998, pp. 37-48.

⁷ SECHER R., *op. cit.*, p. 196

et les professionnels »⁸. On ne peut donc résolument penser l'accompagnement de l'enfant sans prendre en considération chacun de ses parents qui, de fait, s'inviteront dans l'espace institutionnel.

Pour répondre à ce besoin de travail avec les parents, des rendez-vous sont très régulièrement proposés à la famille, notamment par le biais d'entretiens psychoéducatifs, de visites à domicile si besoin, ou même d'un travail de thérapie familiale s'ils s'en saisissent.

De même, ils sont régulièrement sollicités, sauf si contraire à l'intérêt de l'enfant, pour accompagner des rendez-vous de soins ou scolaires.

Par ailleurs, l'expression de leurs demandes, de leurs souhaits sont recueillis à l'occasion de la signature du DIPEC ou contrat de séjour, puis lors de la rédaction du PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement).

2. Présentation du service (Organisation - spécificités des interventions)

2.1. Description des locaux et de leurs aménagements

Unité de vie mixte de **8 enfants âgés de 3 à 6 ans**, disposant d'un espace extérieur clos (*cour, jardin, cabane*) sécurisé par une clôture intérieure et un portail.



Pom'Rouge dispose de :

- 1 cour intérieure avec carré potager et bac à sable
- 1 cuisine, 1 salle à manger / salon
- 6 chambres à l'étage, 4 doubles et 2 individuelles



⁸ TOUYA N., op. cit., p.379

- 1 salle de bain
- 2 salles de douche
- 4 WC
- 1 bureau
- 2 salles de jeu



2.2. Ressources propres à l'unité

2.2.1. Ressources humaines

L'équipe éducative sur **Pom'Rouge** est composée de 6 ETP, 1 apprentie éducatrice spécialisée, ainsi que d'une maîtresse de maison à temps plein. Un psychologue (0,60 ETP) intervient lors des réunions et rencontre régulièrement les enfants s'ils sont demandeurs. Ce dispositif est encadré par une Cheffe de service.

L'équipe éducative mixte est composée de 4 femmes et 2 hommes, dont les qualifications sont les suivantes :

- 1 Éducatrice spécialisée, 3 Éducatrices de Jeunes Enfants et 1 Moniteur éducateur.

La veille nocturne est assurée par la présence continue d'un surveillant de nuit dédié, présent de 21h45 à 7h15. Un médiateur (intervenant sur l'ensemble de l'établissement) peut, au besoin, intervenir en renfort pour assurer une prise en charge spécifique (urgence médicale, mal-être d'un petit).

Un temps de liaison entre 21h45 et 22h entre l'équipe de jour et de nuit, permet de garantir la continuité dans l'accompagnement. De même, un cahier de transmission permet de venir consigner les informations quotidiennes suivantes : présence effective des enfants, informations spécifiques relatives à un état de santé, climat général du groupe d'enfants, vigilance particulière à avoir...).

L'équipe éducative est également en relation quotidienne avec le service administratif, notamment pour l'actualisation et la transmission d'informations permettant de maintenir à jour le dossier de l'enfant. De même, le service technique veille à l'entretien global du bâtiment (travaux de maintenance, entretien de l'espace extérieur) et le suivi des véhicules de service.

2.2.2. Organisation

- **Une présence éducative rassurante**

Le planning des présences éducatives est organisé en référence aux besoins spécifiques à cette tranche d'âge. Pour autant, au regard des nombreux déplacements à effectuer sur le territoire, l'effectif de présence peut, en fonction du contexte et des situations, apparaître parfois insuffisant.

Durant la semaine, deux éducateurs sont présents le matin, l'un de 7h à 14h30 et l'autre de 7h30 à 12h30. Pour l'après-midi deux éducateurs sont également présents : un de 14h à 22h et le second de 14h à 20h30/21h.

Le week-end, un premier éducateur intervient de 7h à 14h30, puis le second est présent de 8h30 à 20h30, tandis que le troisième l'assiste de 10h à 22h.

Chaque dimanche, deux éducateurs sont présents, le premier de 8h30 à 20h30 et le second de 10h à 22h. Par conséquent, ce groupe bénéficie en permanence d'un binôme éducatif.

- **De la coréférence au binôme éducatif/**

Conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002, l'association met en œuvre dans son établissement la fonction de « référent » pour chaque enfant accueilli. La « référence éducative » se veut être une pratique, une relation personnalisée, permettant de favoriser le développement d'un rapport de confiance.

Chaque enfant bénéficie d'une coréférence éducative et d'un psychologue référent afin d'assurer un suivi individuel au plus près des besoins de l'enfant, en adéquation avec sa situation personnelle. La désignation d'un éducateur et psychologue référent et du Co-référent éducatif, gage de continuité dans la prise en charge, est décidée respectivement par la cheffe de service et l'équipe au regard des équilibres du nombre de prise en charge de chaque professionnel.

Il n'est en effet pas pertinent, que ce soit pour l'enfant ou le professionnel de choisir sa référence au risque de voir perturber la juste distance indispensable. En effet, si le facteur affectif est incontournable, voire même souhaitable dans la construction d'une relation de qualité, il ne doit pas constituer le point de départ du travail engagé. Il ne s'agit ni d'une amitié, ni d'une filiation plus ou moins artificielle, mais bel et bien d'engager un rapport de type professionnel.

Le choix d'un référent éducatif et du Co-référent se justifie par la volonté de créer un lien particulier dans un cadre collectif, tout en évitant le risque d'appropriation (tant de la part de l'éducateur que de celle de l'enfant).

La coréférence permet de maintenir cette bonne proximité nécessaire, mais équilibrée dans la relation éducative et de pallier les conséquences d'éventuelles absences prolongées d'un des deux éducateurs, ceci favorisant un tiers éducatif permanent et rassurant.

Pour autant, pour cette tranche d'âge il est essentiel que l'enfant puisse repérer tout particulièrement un professionnel comme étant son référent.

Tous les éléments d'information et d'analyse recueillis par les référents viennent alimenter l'élaboration et l'évolution du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en articulation avec le Projet Pour l'Enfant (PPE) construit par l'ASE.

C'est sur cette base que peut ensuite avoir lieu une réflexion pluridisciplinaire et permettre une rédaction objectivée des écrits. Enfin, l'un des référents sera le professionnel systématiquement présent lors des audiences et des réunions avec les partenaires (ASE, Éducation Nationale, santé ...).

2.2.3. Penser ensemble

- Les réunions de service hebdomadaires

Chaque semaine est organisée une réunion de 2h30 à laquelle sont présents les membres de l'équipe éducative, ainsi que la psychologue et la Cheffe de service. Une fois par mois, la maîtresse de maison se joint à l'équipe pour 30 minutes d'échange, afin de faire un point et des retours sur ses interventions et ses interactions auprès des enfants.

Lors de ces réunions hebdomadaires, un point synthétique ou plus approfondi est établi pour chaque enfant, puis sont abordées les sujets de fonctionnement et d'organisation.

Un compte rendu détaillé est ensuite rédigé d'une part par l'équipe et d'autre part par la Cheffe de service qui le transmet sous 48h à 72h à l'équipe. Ces comptes rendus sont archivés dans un classeur pour l'année en cours et sur le serveur informatique.

- Les réunions de synthèse

Les participants à ce temps de concertation sont : le référent et Co-référent du projet de l'enfant et les autres membres de l'équipe éducative, le psychologue référent et la Cheffe de service. En amont, les invitations ont été adressées au représentant du service gardien et aux autres partenaires présents dans l'accompagnement de l'enfant, notamment ceux concernés par le soin psychique.

Les synthèses sont systématiquement préparées par écrit lors de la réunion d'équipe précédente afin de recueillir et confronter les points de vue de chacun.

- Les réunions d'Analyse de la Pratique (ADP)

Ces séances, au nombre de 11 sur l'année, ont lieu une fois toutes les six semaines pour une durée d'1h30. Elles sont animées par un intervenant extérieur (Psychosociologue ou Psychothérapeute) et à destination de l'ensemble de l'équipe éducative : éducateurs titulaires, stagiaires, apprentis, et remplaçants en contrat longue durée.

En effet, la technicité, la réactivité nécessaire face à l'accélération des prises en charge, la charge émotionnelle accrue due à l'implication des professionnels et la densité du travail engagé conduisent l'établissement à définir l'analyse de la pratique comme un espace d'analyse collégial, permettant aux professionnels d'analyser leurs interventions en visant plusieurs objectifs :

- Acquérir un socle théorique commun afin d'harmoniser les pratiques et interventions professionnelles, de clarifier et d'ajuster la prise en charge individualisée.
- Obtenir un éclairage clinique pour rendre plus explicites les problématiques, optimiser les stratégies d'interventions éducatives et renforcer la cohérence d'équipe.
- Prévenir les situations à risque telles que le passage à l'acte, les réponses en miroir et anticiper les phénomènes d'usure et d'épuisement professionnel
- Amener les professionnels à porter réflexion sur les interrelations en œuvre, aussi bien dans le système familial, institutionnel, que partenarial
- Développer la créativité nécessaire à l'enrichissement des modalités d'interventions et des savoir-faire
- Renforcer les compétences individuelles mobilisables du savoir-être

3. Les principes institutionnels d'intervention mis en équilibre

3.1. Penser l'arrivée comme préalable à la construction de la relation

- Dans le cadre d'une demande d'admission par l'ASE

L'instruction initiale de la demande d'admission est effectuée par l'équipe de direction sur la base d'une saisine actualisée, au regard des places disponibles. Une réponse argumentée est ensuite transmise dans un délai de 8 jours maximum à la plateforme d'orientation correspondante.

Dans le cadre d'une réponse positive, les premiers éléments de situation sont communiqués par la cheffe de service à l'équipe, lors de la réunion d'équipe hebdomadaire. En parallèle le fond de dossier transmis par l'ASE est mis en ligne via le serveur interne, sur le Netboard de l'unité concernée. Cette procédure permet à chaque membre de l'équipe de consulter les premiers éléments du dossier de l'enfant dans les meilleurs délais.

Par conséquent, avant même que l'enfant ne soit accueilli physiquement, l'équipe a pu prendre connaissance des éléments principaux concernant le contexte d'accueil, les motifs de placement et ses enjeux principaux.

Dans les jours qui suivent, et bien évidemment pour ne pas résumer l'enfant uniquement aux éléments rédactionnels transmis, un rendez-vous peut-être éventuellement envisagé, en amont de l'accueil définitif, en présence de la cheffe de service et d'un des référents éducatifs concernés et ponctuellement d'un psychologue.

La présence des parents est encouragée chaque fois que le cadre de la décision le permet, mais sa pertinence peut être évaluée en lien avec l'ASE, en fonction de chaque situation, notamment au regard de l'âge de l'enfant.

Pour cette tranche d'âge (3-7 ans) ce rendez-vous est plus rarement planifié. En effet, au regard de l'âge de l'enfant ce rendez-vous pré-accueil peut-être davantage source de majoration de l'inquiétude et ne fait pas forcément sens pour l'enfant.

Lors du rendez-vous d'admission, il est remis à l'enfant, aux professionnels du service gardien et aux parents le livret d'accueil. Dans ce livret, on retrouve les informations principales permettant d'appréhender le fonctionnement général de l'unité (quotidien, règles de vie ...).

La composition de l'équipe y est détaillée, tout comme l'architecture du lieu. Les numéros de téléphone, adresse mail sont précisés permettant ainsi si besoin à la famille de se mettre en lien avec l'équipe pour toute demande d'information, de précision qu'ils jugeraient nécessaires et facilitatrice pour les interactions futures avec l'unité.

À son arrivée, l'équipe veille à mettre en place un accompagnement de plus grande proximité qui, au fil des semaines va pouvoir s'alléger. En effet, nous avons pu repérer que du fait d'accueils hors département, les enfants peuvent être davantage insécurisés à leur arrivée, notamment en raison d'un environnement totalement nouveau leur demandant du temps pour se l'approprier.

Outre ce nouveau lieu d'hébergement, l'éloignement familial, le personnel et les autres enfants, la ville aussi en elle-même, représentent autant de changements à devoir s'emparer.

Il convient donc d'accompagner ces premières semaines plus intensément et d'amener l'enfant à pouvoir explorer son environnement progressivement par une présentation et une visite de

l'établissement (les autres unités de vie, le service supports et administratif) avant d'engager des sorties dans le quartier, puis dans la ville.

De même, des activités extérieures sont organisées en proximité : parcs, piscine, bibliothèque ...

Dès l'arrivée (et même si possible en amont), nous sommes attentifs à pouvoir réunir au plus vite tous les documents administratifs indispensables à la gestion des actes usuels (CNI, extrait de livret de famille, carnet de santé, carte vitale...).

De même, une demande d'affectation scolaire est déjà effectuée, afin de permettre à l'enfant de reprendre sa scolarité et d'investir son environnement de proximité le plus rapidement possible.

La chambre aura bien évidemment été préparée au préalable par la maîtresse de maison, une petite peluche l'attendra sur son lit, des jouets adaptés à son âge seront mis à disposition. Si besoin, des vêtements seront achetés en urgence.

- **Dans le cadre d'une réorientation en interne (passage d'une unité vers une autre)**

Celle-ci reste très à la marge pour cette unité, car les enfants accueillis, de fait, arrivent prioritairement de l'extérieur (famille, autre lieu de placement). Il est toutefois arrivé, à titre exceptionnel, que soit repéré sur l'unité Indigo (7-12ans) un décalage de maturité pour un enfant qui nécessite de lui proposer, malgré ses 7 ou 8 ans, de pouvoir intégrer le groupe des plus petits.

Dans ce cas, tout comme lors d'une admission extérieure, les éléments principaux permettant une appréciation globale de la situation sont mis à disposition via le Netboard pour l'unité envisagée. En parallèle, un temps de passation avec les éducateurs référents de l'unité précédente est planifié.

Ce passage, tel que nous le concevons d'une unité à l'autre, doit pouvoir s'inscrire dans un processus linéaire, c'est-à-dire sans effet de rupture.

L'enfant concerné, en présence de l'un de ses éducateurs référents, est reçu par la cheffe service de son unité actuelle. Il lui est annoncé son passage sur Pom'rouge et les motivations qui ont conduit à envisager ce passage. Ce passage doit concourir à offrir un environnement plus favorable aux besoins repérés et davantage en adéquation avec son degré de maturité.

Suite à cette annonce, un processus de prise de contact avec la nouvelle unité s'enclenche. En fonction de l'enfant, ce processus peut être raccourci ou prolongé dans la durée, l'objectif principal étant de pouvoir obtenir le maximum d'adhésion et de tisser une relation de confiance qui ne pourra être que favorable à l'accompagnement à venir.

Des repas sont alors envisagés, un temps de partage d'activité et, pour certains, quelques nuitées sont programmées avant la mise en place du passage définitif.

Dans le cadre d'une admission externe ou interne, un goûter d'accueil est organisé. Il est confectionné pour partie par les autres enfants de l'unité. Il s'agit de pouvoir se souhaiter la bienvenue.

Toutefois, s'il est perçu en amont que cette petite fête d'accueil risque de mettre l'enfant mal à l'aise, celle-ci n'est pas organisée.

3.1.1. Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement

L'observation quotidienne de l'enfant et les investigations parallèles (dossier, carnet de santé, bulletins scolaires...) permettent d'alimenter les réunions interdisciplinaires et d'ajuster le projet personnalisé d'accompagnement. Il s'agit d'être attentif aux détails pour être en mesure d'explorer toutes les hypothèses permettant d'apporter une orientation générale à l'action qui sera menée par la suite. Le

PPA est élaboré pour permettre d'aider l'enfant à évoluer au mieux de ses moyens, de ses difficultés personnelles et familiales et de ses capacités, en fonction des objectifs de placement.

Dans les deux à trois mois qui suivent l'arrivée de l'enfant, une réunion de concertation entre le référent et/ou le co-référent, le psychologue référent et la cheffe de service est organisée pour valider les objectifs d'accompagnements, définir les moyens à mettre en œuvre, déterminer les critères d'évaluation, autant d'éléments qui concourent à construire le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) de manière à trouver un point de rencontre entre le projet de l'éducateur et celui de l'enfant.

Au préalable auront été recueillis également les éléments essentiels à la compréhension de la situation, les souhaits de la famille, ceux de l'enfant, ainsi que le témoignage de tiers impliqué (enseignants, famille élargie ou autres). Si tel est le cas. Les objectifs retenus devront être pertinents (en adéquation avec l'âge, la maturité et la nature des difficultés rencontrées par l'enfant) ; concrets et sans équivoque, comporter une échéance ; définis à court, moyen et long terme (pouvant donc nécessiter des étapes intermédiaires) et être exprimés positivement.

Son évaluation, planifiée dans les 6 à 7 mois après sa rédaction, est réalisée en présence de la Cheffe de service, des éducateurs référents et d'un des psychologues. Pour chaque objectif, une appréciation précise de l'évolution est constatée et, au regard des progrès, de nouveaux objectifs et moyens sont envisagés ou réajustés.

3.1.2. La chambre : un espace personnel personnalisable

À son arrivée, l'enfant se voit attribuer une chambre individuelle (possiblement double pour accueillir deux enfants), qui aura soigneusement été préparée par la maîtresse de maison. Il y trouvera également tout le linge de toilette et de lit nécessaire pour son quotidien. De même un kit hygiène est proposé si besoin : dentifrice, gel douche, shampoing ... Un « *budget vêture exceptionnel* » peut être également alloué, afin de réaliser dans les 48h maximum les achats vestimentaires nécessaires.

L'enfant est invité à pouvoir investir cet espace comme le sien et, à ce titre, doit pouvoir le personnaliser (photos, affiches, objets personnels comme une lampe, un plaid ...) dans le respect du règlement intérieur., de même que son porte-manteau et casier au rez-de-chaussée, une photo peut y être accolée pour les plus petits.

Chaque chambre est donc différente et agencée en fonction du goût des uns et des autres et des besoins ludiques repérés ou appétences particulières : doudous, poupées, dinette, Playmobil, coin lecture pour les plus grands... Elle est à la fois l'espace intime de l'enfant pour y dormir, s'y habiller, s'y apaiser, rêver et un espace de jeu permettant de s'extraire de l'espace collectif.

3.1.3. La vie personnelle quotidienne implantée dans un collectif, le défi de la confidentialité et du respect de l'intimité

Au regard de leur très jeune âge, certains enfants ont encore besoin d'une forme d'omniprésence de l'éducateur dans tous les actes du quotidien. Ce besoin de présence important est à mettre en lien avec un sentiment d'insécurité massif constaté chez nombre des petits accueillis.

En effet, leur parcours de vie a déjà été bien chaotique, ponctué de nombreuses ruptures, de discontinuités et, pour certains de violences (physiques et verbales) qui ont engendré une hyper vigilance face à ce nouvel environnement, réactivé leur anxiété face à toute forme de changement.

Il est donc essentiel de pouvoir prendre le temps de la sécurisation progressive avant de les amener vers l'intégration des règles de socialisation attendues pour leur âge, notamment en ce qui concerne le respect de l'intimité pour soi et les autres.

Certains d'entre eux ont encore besoin d'un accompagnement de grande proximité, en décalage par rapport à leur âge notamment autour du corporel : se laver, s'habiller, aller aux toilettes

Il est toutefois essentiel d'y répondre pour permettre et soutenir l'accès au stade suivant. De plus, pour certains les repères éducatifs dans ce domaine n'ont pas été transmis par la famille avec une indifférenciation des places de chacun, enfant et adulte.

Malgré l'âge des enfants, l'équipe reste vigilante aux informations échangées en présence des enfants. En effet, de petites oreilles sont régulièrement à l'affût pour tenter d'écouter les conversations entre adultes. Les temps de liaisons entre l'équipe du matin et celle de l'après-midi sont particulièrement sensibles, principalement sur les temps de vacances, lorsque la majorité du groupe est présente.

L'architecture de l'unité et le défaut d'isolation phonique du bureau ne garantissent pas toujours efficacement la confidentialité nécessaire. À cela, s'ajoute une nécessité de surveillance accrue notamment sur ces temps de liaisons entre adultes.

Il s'agit donc de trouver un point d'équilibre entre ce besoin de surveillance et le respect de la confidentialité des informations transmises entre collègues ou partenaires.

3.2. Les modalités de prise en charge collective

3.2.1. Agencement et aménagement des espaces collectifs

Sur **Pom'rouge**, l'espace collectif est décoré et investi par les enfants. L'espace cuisine, le coin repas et le salon sont des pièces ouvertes qui communiquent entre-elles. Cette architecture présente l'avantage de permettre une circulation plus fluide et un décroisement des espaces, à contrario, ce type d'agencement pour un partage de vie collectif peut majorer l'excitation et être bruyant.

Afin de remédier pour partie à ces contraintes architecturales, de petits espaces de jeux dédiés (espace dessin et coloriage, coin poupées / dinette ou petites voitures, jeux de société) , de convivialités (espace salon) ont été créés notamment pour limiter les effets d'agitation.

Les espaces collectifs peuvent également être modulés en fonction d'une activité ponctuelle dédiée : peinture, pâte à modeler, cuisine ...

L'espace extérieur, jardinet et terrasse, apporte un espace supplémentaire apprécié des enfants et des éducateurs. En effet, cet espace est investi toutes les saisons et quotidiennement, que ce soit pour faire de la trottinette ou jouer aux ballons. Dès que les beaux jours arrivent : les repas à l'extérieur, l'accès au bac à sable et à la piscine gonflable sur les vacances d'été sont de mise.

Un petit carré potager permet enfin de cultiver quelques plantes aromatiques, quelques tomates et des fraisiers.

Les interactions sont plus régulières entre les différentes unités qu'auparavant sans doute à mettre en lien pour partie avec la multiplicité des accueils fratries. En effet, cet état de fait vient intensifier les interactions entre unités pour le partage de temps communs entre les frères et sœurs concernés.

De même, des mutualisations ponctuelles avec les autres groupes pour des projets de sorties (piscine, sorties vélo, cinéma, parcs..., de séjours à l'extérieur (location d'un gîte à la mer, week-end à Paris...) sont mises en œuvre par les équipes.

Ces temps de mutualisations participent à créer une dynamique institutionnelle d'ouverture au sein de l'établissement et viennent limiter les appréhensions de passages internes lorsqu'ils sont envisagés

3.2.2. Organisation de la participation à la vie quotidienne collective

Les enfants sont régulièrement invités à participer à leur mesure à la gestion du quotidien, notamment autour de la mise de table, du débarrassage, de son lit ou ranger sa chambre. Ils sont accompagnés soit par l'équipe éducative, soit par la maîtresse de maison.

Il s'agit de s'appuyer sur les contraintes de gestion du quotidien pour développer de nouvelles compétences chez tel ou tel enfant, le valoriser et le responsabiliser pour les plus grands. Ce sont autant d'occasions d'acquérir les bases du prendre soin de soi et de son espace de vie.

Sur les temps de week-ends ou de vacances, il peut être proposé l'activité rangement du groupe, où tout le monde y participe, petits et grands. La contribution est envisagée comme jeu à la vie collective au cours de laquelle chacun, depuis sa place, participe à rendre le groupe plus agréable à vivre.

- **Les repas ou les enjeux du passage à table**

Le passage à table ainsi que le partage du repas peut-être une source d'angoisse ou d'agitation chez certains, en lien avec leurs traumatismes antérieurs autour de ce moment (forçage ou au contraire restriction alimentaire, conflits familiaux importants sur ce temps, violence, confrontation au regard de l'autre dans une grande proximité...).

L'éducateur présent veille donc à adapter la gestion de ce moment en fonction de ce qu'il aura repéré et envisagé comme hypothèse et modalités d'accompagnement. Il peut être proposé ponctuellement un repas sur l'extérieur, notamment pour partager un moment privilégié avec l'enfant ou faire support de médiation.

De même, le groupe peut être divisé en deux et dans des espaces différents pour faciliter l'écoute et la prise de parole de chacun. Les enfants sont invités à goûter à tout, mais avec beaucoup de souplesse dans l'approche présentée pour ne pas risquer de générer un quelconque blocage ou réactiver un traumatisme.

Pour le petit déjeuner, le choix est fait de proposer de la diversité (jus de fruits, yaourts, céréales, pain, confitures...), tout en veillant à l'équilibre alimentaire, car certains enfants sont particulièrement (voire exclusivement) attirés par les aliments trop sucrés ou trop gras.

3.2.3. Les activités collectives

Au regard de cette tranche d'âge, les temps d'activités collectifs sont centraux et participent activement à l'acquisition et au développement de compétences sociales, cognitives et motrices. Pour ce faire, elles sont plus spécifiquement orientées en fonction de la finalité recherchée.

- **Mobiliser son corps**

C'est l'âge idéal pour essayer toutes sortes de sports, en particulier ceux qui permettent de développer la coordination, la souplesse, l'équilibre, l'agilité, la rapidité et la coopération.

Pour ce faire l'équipe propose régulièrement des sorties au parc, des activités piscine en centre aquatique ou encore au Skate Park. De même, certains enfants peuvent être inscrits pendant les vacances à des journées découvertes ou se perfectionner dans le domaine sportif : multisports, judo, foot ...

Durant la période estivale, une petite piscine hors sol est installée sur l'espace extérieur du groupe. Celle-ci permet aux enfants de se rafraîchir par temps chaud, mais surtout de pouvoir patauger, transvaser, jouer et se détendre dans l'élément liquide, sous la vigilance constante de l'adulte à ses côtés.

- **Explorer et découvrir pour comprendre**

Sur les temps de vacances plus particulièrement, des sorties à la ferme pédagogique peuvent être organisées ou bien encore des inscriptions à des mini-camps ou des stages de découverte à la journée autour d'une thématique comme le soin aux animaux, la découverte de la faune et de la flore (mer, campagne ...) en lien avec les centres de loisirs, ville d'Angers ou club de sensibilisation nature (LPO, Club des petits débrouillards) ou bien à l'occasion d'un transfert du groupe pour quelques jours.

Un petit carré potager sur site, permet quant à lui de s'essayer au jardinage : fleurs, tomates, fraises. Autant d'occasions de pouvoir sensibiliser l'enfant au monde qui l'entoure et à son interaction avec celui-ci, dans un respect de l'environnement.

- **Créer pour s'inventer**

Les activités créatives sont idéales pour le développement de l'enfant : le bricolage et l'art offrent beaucoup de choses à faire avec les enfants qui leur permettront de mettre en pratique des compétences importantes, telles que la coordination, la motricité fine et la compréhension des formes et des couleurs.

De plus, se concentrer sur des activités créatives façonne la patience et la persévérance : suivre des instructions et apprendre à utiliser des techniques plus ou moins complexes pour mener à terme une activité peut aider les enfants à devenir plus patients, en particulier en ce qui concerne les tâches qu'ils trouvent difficiles à maîtriser.

De même, des projets de création plus longs ou fractionnés sur plusieurs séances nécessiteront pour certains de déployer un effort important pour les finaliser.

Les activités manuelles et créatives peuvent également participer à éveiller l'enfant au monde qui l'entoure, mais aussi à d'autres cultures, en lui faisant voir le monde d'une manière nouvelle. Il s'agit de pouvoir l'amener à regarder autour de lui et à réfléchir à ce qu'il voit avec toute la singularité qui le caractérise.

Des moments de convivialité ponctuels sont également organisés par l'équipe, notamment autour d'un anniversaire, d'un goûter d'arrivée ou de départ, de Noël. Ces moments participent activement à la ritualisation des moments de vie sur un collectif et à inscrire le groupe dans un récit, une histoire.

3.2.4. La médiation des professionnels dans la vie collective

- **Interagir dans le respect de la singularité**

L'équipe veille à appeler l'enfant par son prénom et limite l'usage de diminutifs qui pourrait venir le stigmatiser ou l'infantiliser, même si cela n'est pas l'intention première. Le prénom comme sa définition l'indique, vient prénommer l'enfant et l'inscrit dans son histoire et celle de sa famille, à ce titre il est donc essentiel de lui accorder le plus grand respect.

Chaque professionnel veille également à utiliser un vocabulaire adapté à l'âge de l'enfant et ce, y compris dans les moments de tensions ou de crises qui peuvent venir traverser le partage d'un quotidien. L'adulte présent doit être à même de pouvoir maîtriser son éventuel débordement émotionnel du moment.

De même chaque engagement pris auprès de l'enfant se doit d'être respecté, car la parole engage.

- **Accompagner les moments de transition pour venir sécuriser l'enfant**

Les enfants accueillis, nous l'avons dit, ont en commun pour la majorité de présenter une insécurité importante, en lien avec les traumatismes et les ruptures antérieures qui ont bien souvent jalonné leur toute petite enfance. À cet égard, ils sont extrêmement sensibles à tous changements (de lieux ou de personnes).

Cette insécurité se manifeste notamment par une plus grande agitation ou à une logorrhée verbale, lorsque l'enfant doit faire face à un imprévu. Il est donc essentiel de pouvoir sécuriser au mieux les changements. Pour ce faire, les éducateurs veillent à annoncer chaque départ (école, rendez-vous ...) et chaque arrivée.

De même, les enfants disposent d'un planning personnel (adapté à leur degré de compréhension) qui est affiché dans leur chambre. Il est noté sur celui-ci les événements importants à venir (les anniversaires, les fêtes, les rendez-vous...), mais aussi les droits de visites ou d'hébergements prévus chez l'un ou les parents.

Il s'agit de permettre à l'enfant de se repérer le mieux possible dans le déroulé de sa journée, de sa semaine ou du mois à venir. Ce repérage matérialisé participe à venir le sécuriser. Ainsi, il visualise et anticipe psychiquement les différents événements à venir pour se les approprier, ce qui contribue à faire baisser le degré d'angoisse qui peut être généré par un événement à venir.

- **« Tu reviens dans combien de dodo ? »**

Un tableau de présence des adultes (sur lequel sont affichées les photos des membres de l'équipe) est actualisé chaque semaine. Il est bien souvent mis à jour par l'un des enfants présents. L'équipe veille bien à ce qu'il puisse être visible par tous, affiché sur la porte du bureau des éducateurs et à hauteur d'enfant. Ce tableau est utilisé comme objet transitionnel à part entière venant matérialiser l'absence et la présence de l'éducateur et du surveillant de nuit.

- **Ritualiser le quotidien pour grandir plus sereinement**

Les définitions du rituel et de la routine sont extrêmement proches. La routine est une habitude d'agir et de penser à l'identique. Le rituel est une manière de faire quelque chose de façon codifiée en respectant certaines règles : ainsi la routine chaque soir de la douche, du lavage des dents, du passage aux toilettes, précèdent le rituel de l'histoire lue par l'éducateur et du câlin qui vient clôturer la journée.

Les rituels permettent de rythmer la journée du jeune enfant, qui n'a pas encore la notion de temps. Ce sont des actions régulières annonçant les différentes activités à venir. Des habitudes à ne pas négliger, bénéfiques à son propre développement et à son bien-être au sein d'un groupe.

Ces actions ritualisées vont lui permettre d'anticiper l'étape suivante pour limiter son stress, développer « cette capacité à prévoir », essentielle pour lui donner l'impression de mieux contrôler son environnement et mettre un peu d'ordre dans son quotidien.

Ces habitudes qui, l'air de rien, vont forger son identité et lui donner des repères dans son quotidien vont participer à le rendre jour après jour plus autonome.

- **Des moments collectifs de convivialité individualisés**

Chaque enfant bénéficie d'une fête d'anniversaire personnalisée en fonction de ce qui a pu être repéré : avec le groupe ou bien avec quelques amis d'écoles conviés pour l'occasion, sur le groupe ou dans un autre cadre (parc) ou autour d'une activité. C'est aussi l'occasion de pouvoir rassembler la fratrie, celle éventuellement accueillie dans l'Association ou accueillie sur une autre structure ou un autre dispositif. Une attention est portée sur la personnalisation de la décoration et le cadeau ...

Lorsqu'un enfant est orienté sur un autre groupe ou quitte l'association, un moment de convivialité est aussi organisé autour d'un repas, d'un goûter, d'une sortie... De plus un album photo est confectionné par les éducateurs référents. Il participe à inscrire l'enfant dans un récit, le sien, tout du long que dure sa prise en charge et qui vient témoigner d'un vécu partagé sur une période donnée.

- **Mon corps/ ton corps**

Pour cette tranche d'âge, la question du respect de l'intimité (la sienne et celle des autres) reste une notion très floue qu'il convient d'accompagner. Pour se faire, l'équipe s'appuie sur des temps de parole et des livres de sensibilisation autour de ces questions (ex. Catherine DOLTO : *Respecte mon corps*, Andréas BESCOND, « *et si on se parlait* » ...).

En fonction des problématiques rencontrées, l'équipe reste très vigilante sur le partage de l'espace de sommeil (en cas de chambre double) qu'il convient d'envisager pour garantir au mieux un respect de l'intimité.

3.2.5. Gérer les perturbations de la vie collective

- **Une stratégie collective**

Il est primordial de tenter de mettre des mots sur l'agir et de se relayer dans la prise en charge lorsqu'elle se complexifie.

À ce titre, l'équipe s'inscrit dans une démarche proactive de recherche et d'analyse permettant pour partie de comprendre l'origine de certaines manifestations symptomatiques (crises, oppositions systématiques, agitation, encoprésie chronique...).

Pour ce faire l'équipe s'appuie sur des temps réflexifs en réunion d'équipe et en Analyse de la Pratique (ADP). Il s'agit en effet de pouvoir penser ensemble pour élaborer une stratégie collective. Comment comprendre, par exemple, la manifestation de tel ou tel symptôme et l'accueillir, plutôt que le sanctionner systématiquement.

- **Adapter chaque réponse éducative ou sanction**

La réponse éducative qui est apportée, soit du côté de l'ajustement de l'accompagnement et/ou de la sanction, l'est toujours suite à un temps de concertation collégiale lors de la réunion d'équipe en présence de la cheffe de service et de la psychologue.

Il faut donc apporter une graduation en fonction de l'acte posé et poser des repères communs en matière de limite à ne pas franchir.

Lorsque survient un évènement qualifié d'indésirable, et au regard des conséquences qu'il a engendré (violence verbale ou physique, mise en danger), une procédure est enclenchée selon les modalités suivantes :

1^{er} temps/ Reprise par l'un des éducateurs référents et l'enfant et son parent

Second temps/ Reprise par l'un des éducateurs référents, le ou la psychologue et l'enfant

L'objectif principal étant d'amener l'enfant, en fonction de sa maturité affective, à pouvoir mettre des mots sur ce qui l'agite et l'angoisse.

Il peut arriver, à titre exceptionnel, qu'une réorientation dans les meilleurs délais soit demandée au service gardien par notre Association, lorsqu'il est constaté une inadéquation manifeste entre le profil de l'enfant et des besoins spécialisés de prises en charge (IME ou ITEP) auxquels nous ne sommes pas à même de répondre.

Son départ peut être relativement précipité (place qui se libère dans un établissement adapté) et entraîne de fait un questionnement chez les autres enfants. Il est essentiel de pouvoir expliciter, les motifs de ce départ et d'être tout autant attentif aux effets sur la dynamique de groupe.

3.2.6. Élaboration et transmission des règles de vie collectives

- Que peut-on faire ensemble ?

Les règles de vie collective sont élaborées en concertation avec les enfants en début d'année scolaire, puis une présentation de celles-ci en est faite par la Cheffe de service et en présence des éducateurs présents, lors d'une réunion de groupe de 30 minutes maximum. Adaptées à l'âge des enfants, elles sont ensuite affichées sur le groupe.

3.3. La participation des usagers et de leurs représentants légaux

3.3.1. Le Conseil de Vie Sociale

Un groupe d'expression se réunissant chaque mois, sur l'actualité de l'unité, a pour vocation de susciter le dialogue entre les enfants de l'unité, d'encourager la communication entre pairs et entre les enfants et les professionnels.

Outre cet espace de parole, propre au groupe d'enfants, une Commission de la vie sociale existe, conformément au décret N° 2004- 287 du 25 mars 2004, relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à l'article 10 de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Dans le cadre de cette démarche, le CVS d'ARPEJE 49, qui réunit plusieurs représentants de chaque unité, vise le bon fonctionnement de l'établissement, la bientraitance et la qualité de vie des personnes accompagnées, en les associant aux questions qui les concernent.

Il a pour objectif d'améliorer de manière continue les prestations d'accueil et d'accompagnement de l'Association, en s'appuyant sur la parole directe des personnes concernées.

Les représentants du CVS reçoivent à ce titre un appui des professionnels de manière à soutenir, chemin faisant, le rôle de chaque représentant. C'est pourquoi, pour donner l'envie aux enfants et aux jeunes d'être représentants au CVS, il importe de les convaincre de l'utilité de cette instance et du rôle de représentant qui leur échoit. Ainsi, les jeunes représentants sont élus dans chaque unité d'accueil, par tranches d'âge.

Le nombre de représentants des personnes accueillies a été établi au regard de la volonté de l'Association d'adapter un nombre significatif de représentants par unité éducative, y compris celle consistant à assurer la représentation des plus jeunes, dont l'âge d'éligibilité est fixé à partir de 6 ans.

En fonction de l'âge et du niveau d'autonomie des jeunes accueillis, les plus jeunes sont accompagnés d'un éducateur référent qui assiste au CVS aux fins de faciliter la prise de parole et la reformulation des sujets traités.

Espace d'échanges directs entre les jeunes accueillies et la direction, le CVS représente une instance décisionnaire. Ainsi, le maintien de l'adoption d'un cadre formel (reposant sur un système de représentation) permet de montrer aux jeunes l'importance accordée à leur avis, de faciliter le traitement des propositions et de leur apporter un sentiment de fierté et de responsabilité vis-à-vis du reste du collectif.

Avant la tenue de chaque CVS (trois fois dans l'année au minimum), les représentants des usagers des différentes unités se réunissent pour examiner ensemble les thèmes susceptibles d'être mis à l'ordre du jour, les hiérarchisent en fonction des priorités, et de leur intérêt pour l'Association dans son fonctionnement global, et établissent ensemble l'ordre du jour.

Cet ordre du jour intègre ensuite les propositions émises par les représentants des autres collèges. Il est ensuite proposé au président du CVS.

Toutefois, en raison de la nature judiciairisée d'un grand nombre de prises en charge, la représentation des familles ou des représentants légaux n'est pas assurée, notamment au regard de la spécificité des situations rencontrées.

En effet, la restriction de droits de visite et d'hébergement, l'encadrement contraint inhérent à certaines mesures, les difficultés à mobiliser concrètement les familles des usagers (difficultés matérielles à se déplacer, adhésion limitée au placement), représentent un frein à cette représentation destinée à leur permettre d'endosser sereinement un rôle de porte-parole au sein du collectif.

Pour autant, le compte rendu écrit de chaque réunion est ensuite diffusé aux familles, au reste du personnel de la structure et transmis aux jeunes.

3.3.2. Associer les familles

Au sein de l'établissement, les parents sont régulièrement associés à des rencontres parents/ enfants pour des entretiens familiaux. Ces rencontres parents/ enfants sont effectuées sur place, dans l'espace Corail de l'établissement, ou à l'extérieur, pour des Visites en Présence de Tiers, lorsque nous sommes amenés à les encadrer.

Interne à l'association, cette instance de rencontre représente un espace d'expériences partagées par le parent et l'enfant, en présence de professionnel (s) témoin (s) et narrateur (s) des enjeux et des difficultés qui se manifestent dans ce cadre de parole.

Elle permet aux familles de dépasser leurs conflits et à l'enfant de maintenir un lien avec ses parents par des mises en relation régulières, qui pourront évoluer ultérieurement vers des rencontres sans intermédiaire.

Les visites s'adressent à toute situation pour laquelle l'exercice du droit de visite a pu être provisoirement interrompu durant la mesure de protection, suite à une mesure judiciaire, ou pour soutenir des relations entre les parents et leur enfant dans un contexte difficile, parfois conflictuel.

Au fil des accompagnements, la reprise des contacts avec l'enfant, dans ce lieu neutre, représente une opportunité pour maintenir le lien et dénouer progressivement les tensions.

Concernant la scolarité, les démarches d'inscription, le suivi trimestriel placent les parents au premier plan du projet de l'enfant, chaque fois que leur présence est possible. Soucieux de l'avenir de leurs enfants, les parents se manifestent assez régulièrement sur ce sujet, même si la distance géographique ne permet pas toujours qu'ils soient disponibles.

Parallèlement, des rencontres avec le référent éducatif, parfois accompagné de la cheffe de service, et d'un psychologue de l'établissement, sont programmées ponctuellement, sur place ou à domicile pour faire le point de l'évolution de leur enfant.

3.4. Les Visées de l'accompagnement et pratiques mises en œuvre au quotidien

L'accompagnement est principalement axé autour de l'accueil des symptômes, en lien avec les traumatismes antérieurs, et le respect du rythme de développement de l'enfant ainsi que de son degré de maturité.

En effet, il est bien souvent constaté un décalage important entre l'âge officiel et les comportements constatés sur le groupe. Un développement souvent dysharmonique tant sur le plan cognitif que sur le plan affectif nécessite de pouvoir penser et mettre en place en accompagnement « sur mesure ».

- **Respecter le rythme de développement de l'enfant**

Dès son arrivée, l'enfant fait l'objet de toutes les attentions et d'observations qui permettront dans les semaines à venir d'identifier les points d'appui et les fragilités qui nécessiteront la mise en place d'éventuels suivis spécifiques : orthophoniste, psychomotricité, suivi psychologique ...

Pour autant, il reste indispensable de pouvoir laisser du temps à l'enfant pour lui permettre l'acquisition de nouvelles compétences, en lien avec les attendus pour son âge, sans précipitations ou attente surestimés.

Il convient également de pouvoir accueillir les périodes de régressions (énurésie ou encoprésie ponctuelle, langage...) nécessaires pour certains comme préalable au franchissement d'une étape dans son développement ou tout simplement comme la manifestation symptomatique d'un mal-être.

- **Proximité de l'adulte et maternage pour se sécuriser**

Nombre d'enfants accueillis présentent une insécurité importante qu'il convient de prendre en considération dans chaque accompagnement du quotidien. Chaque professionnel de l'unité, maîtresse de maison, éducateur et surveillant de nuit, veille à pouvoir être régulièrement dans une juste proximité venant rassurer l'enfant. De même les besoins de maternage et de câlins sont envisagés comme essentiels à permettre de répondre aux besoins affectifs pour cette tranche d'âge.

Les enfants ont bien souvent besoin d'être encore dans une très grande proximité vis-à-vis de l'adulte, y compris sur des temps de jeux. Ils ne sollicitent pas systématiquement l'adulte, mais par cette présence de proximité, celui-ci vient rassurer et permettre à l'enfant de se sentir autorisé à explorer son environnement.

- **Prendre en considération la culture du milieu d'origine**

Chaque enfant arrive avec son histoire familiale, son contexte socioculturel et il convient de prendre cette réalité en considération dans l'accompagnement éducatif.

En effet, il est nécessaire de pouvoir permettre à l'enfant et sa famille de ne pas se sentir dépossédés, ou invalidés dans ce qui fait référence sociale ou culturelle pour lui.

Cette prise en considération du milieu d'origine de l'enfant, de ses références culturelles, ethniques ou religieuses, au-delà de l'aspect réglementaire, vient limiter pour partie le potentiel conflit de loyauté chez l'enfant et le sentiment de disqualification chez les parents.

De surcroît, lorsque l'enfant est amené à retourner vivre dans sa famille, le sentiment d'appartenance reste ainsi préservé.

Certes, l'enfant durant la période de son placement a pu découvrir, voire s'approprier un *habitus* bien éloigné du précédent, mais qui n'est jamais mis en concurrence ou en confrontation avec celui d'origine.

- **Garantir une continuité du lien éducatif**

Les jeunes enfants éprouvent encore pour beaucoup une difficulté ou un retard de maturité dans l'intériorisation du lien. Cette difficulté s'exprime par une réactivation des mécanismes d'abandon au départ d'un professionnel : angoisse, crise, larmes ... La séparation est vécue comme ultime, l'enfant n'étant pas à même de pouvoir imaginer le lien sans la présence physique de l'autre.

Afin de limiter ses effets, l'équipe veille à rappeler très fréquemment à l'enfant, quand il va partir, revenir, qui sera présent pour son lever ou son coucher... De même, le planning d'intervention a été élaboré pour permettre régulièrement à l'un des éducateurs qui terminent la veille à 20h30 de reprendre son service le lendemain matin à 7h30.

- **Accueillir et mettre des mots sur les émotions**

Il est tout aussi primordial d'accueillir l'émotion de l'enfant à laquelle il est confronté. En effet, quand nous manifestons de l'empathie envers un enfant qui fait face à une profonde tristesse, de la peur ou de la colère, tout en lui donnant des signes de reconnaissance physique (sourire, câlin, geste d'apaisement), celui-ci apprend que ses sentiments ont de la valeur et qu'il peut les exprimer en toute sécurité. Lui montrer qu'on le comprend et qu'on peut recevoir son émotion sans être fragilisé, lui apprend aussi à faire confiance à l'adulte présent.

Dans un second temps, il sera tenté de mettre en mots les émotions traversées pour que l'enfant soit moins débordé par celles-ci. Pour ce faire, et ce depuis plusieurs années, l'équipe utilise différents supports comme par exemple l'affichage de l'humeur du jour via des photos de chacun exprimant différentes émotions.

Les adultes présents nomment également volontiers les émotions qui les traversent et comment ils peuvent les gérer. Il s'agit d'amener l'enfant à pouvoir faire un parallèle avec sa propre gestion à lui et comment il pourrait peut-être faire autrement lorsque par exemple il est triste ou en colère.

Cette mise en mots est également soutenue par des entretiens réguliers pour certains, avec l'un des psychologues d'ARPEJE 49.

- **Jouer pour bien grandir**

La capacité à jouer, seul ou en groupe, est très variable d'un enfant accueilli à l'autre. Certains à leur arrivée montre peu de compétences dans ce domaine et il est donc essentiel de pouvoir les soutenir dans ce processus qui lui-même permettra une meilleure intégration scolaire.

Le jeu est d'ailleurs central dans le quotidien de ce groupe. Tout peut-être prétexte à jouer y compris dans la relation avec l'autre, et ce en faveur de nouveaux apprentissages.

Le jeu conduit à un développement affectif et social de l'enfant. Par le jeu, celui-ci sera amené à avoir des interactions avec les autres ce qui lui permettra de mieux comprendre le monde qui l'entoure. Cette communication permettra à l'enfant d'apprendre à exprimer ses idées, tout en écoutant celle des autres. Le jeu permettra à l'enfant d'assimiler les règles et donc de favoriser la coopération avec les autres enfants ou les adultes qui l'entoure.

De plus, le jeu et l'apprentissage sont étroitement reliés. D'une part, les enfants apprennent beaucoup quand ils s'engagent dans des activités ludiques qui se déroulent dans un environnement social favorable à l'apprentissage, où ils sont soutenus et encouragés.

D'autre part, ils acquièrent de nouvelles habiletés en interagissant avec les autres de façon amusante. Généralement, apprendre et jouer, ou apprendre en jouant / jouer en apprenant, favorise le développement du langage et de la pensée, ainsi que les capacités sociales et émotives.

4. Le travail pluridisciplinaire

4.1. Soutenir et développer les compétences de chaque professionnel

Dans le cadre du recrutement du personnel, l'Association s'assure des compétences de ce dernier à travers le parcours professionnel et les qualifications sanctionnées par le(s) diplôme(s) correspondant(s) à sa fonction. Ainsi, l'ensemble des salariés (CDI et CDD) exerçant dans la MECS La RIVE BLEUE sont qualifiés, au regard des fonctions qu'ils sont amenés à occuper.

La procédure établie en matière de recrutement s'applique à tous types de contrats, au regard des enjeux d'optimisation des compétences attendues, avec le profil des postes à pourvoir. Une attention toute particulière est accordée à veiller à la bonne intégration du salarié dans notre organisation, l'objectif poursuivi étant de favoriser les conditions d'une prise de poste dans les meilleures conditions.

Les différentes fiches de poste ont été formalisées au sein d'ARPEJE 49 et le Document Unique des Délégations est validé.

- **Chef de service**

En responsabilité de l'encadrement, de la gestion administrative et de l'animation de plusieurs équipes éducatives et service il est garant du suivi et du bon déroulement du projet du jeune. Il organise les réunions d'équipe et est en lien étroit avec les psychologues.

Il pilote et coordonne la mise en œuvre du projet éducatif des jeunes accueillis et accompagne leurs évolutions dans le cadre des orientations du projet d'établissement, du projet associatif ainsi que celles du schéma départemental.

En lien avec la direction, il gère, répartit et planifie les moyens humains, matériels et budgétaires des unités sous sa responsabilité.

- **Moniteur éducateur et Éducateur spécialisé / Une même pratique au quotidien**

Bien que la fiche de poste indique une prédominance en faveur de l'animation du quotidien pour le Moniteur éducateur et, pour l'Éducateur spécialisé, le pilotage du projet de l'enfant accueilli, il s'avère que dans l'accompagnement au quotidien et l'élaboration des projets, ces deux profils de poste participent aux mêmes missions.

Ce positionnement institutionnel, quant à une pratique d'accompagnement quasi similaire dans son déploiement pour ces deux fonctions, permet de garantir une continuité de la prise en charge de l'enfant et une diversification des missions et attendus pour les professionnels concernés.

- **Éducatrice de Jeunes Enfants / Des apports spécifiques pour accompagner les plus jeunes**

Seule cette unité est dotée de trois EJE. Leur formation initiale est un plus pour apporter un soutien théorique sur les besoins des 3/5 ans à l'équipe. De même, durant leur cursus, elles ont pu mettre en œuvre des outils d'accompagnement spécifiques qui se voient transposés sur l'unité ou réajustés en prenant en considération les problématiques rencontrées en Protection de l'enfance.

- **Maîtresse de Maison/** transmettre des compétences aux jeunes la gestion des tâches quotidiennes

Son rôle consiste prioritairement à assurer les conditions matérielles de la vie des enfants accueillis en matière d'aménagement et d'entretien des locaux, de gestion des stocks de produits ménagers, du linge, du budget, de l'économat.

Elle participe également à offrir un lieu de vie propre et chaleureux pour les enfants accueillis sur l'unité, dans le respect d'une relation adaptée aux jeunes.

Les enfants les plus âgés peuvent ponctuellement, être associés sur des temps de confection de repas et de petites tâches du quotidien avec la Maîtresse de maison. Autant de prétextes pour permettre à l'enfant de partager un moment privilégié avec un adulte autour d'une activité de médiation éducative.

- **Surveillant de nuit/** garantir la sécurité des enfants la nuit

Le surveillant de nuit est là pour garantir la sécurité des enfants accueillis et du collectif au départ de l'éducateur. Il veille à ce que les conditions de repos soient optimales et pour cela il peut être amené à rappeler les règles de fonctionnement, rassurer, réconforter ou encore gérer une urgence de type médicale en lien avec le cadre d'astreinte. Il doit également assurer un relais d'information nuit/jour auprès de l'équipe éducative.

Sur le groupe des plus petits, le surveillant de nuit est amené à exercer plus spécifiquement des compétences qui font appel à des fonctions de maternage, et à des réponses apportées en lien avec la satisfaction des besoins primaires. En effet, lorsqu'un enfant se souille la nuit, il doit être changé. De même, il est important de surveiller la qualité de son sommeil, notamment lorsqu'il est malade (fièvre, douleurs).

La nuit peut être vécue comme très anxiogène pour certains petits et réveiller des angoisses d'abandon. Ainsi, le surveillant de nuit est-il également présent pour rassurer l'enfant lorsqu'il manifeste des angoisses et de l'insécurité.

- **Les psychologues**

Ils sont dans une position d'identification aux enfants afin de favoriser et maintenir un lien éducatif positif et compréhensif des manifestations comportementales et verbales des enfants.

Ils participent à l'analyse des rapports entre vie psychique et comportements individuels, familiaux et collectifs afin de promouvoir la compréhension singulière et l'autonomie de la personnalité.

Ils veillent à favoriser la réflexion d'équipe sur son fonctionnement groupal et l'analyse du contre-transfert à l'œuvre dans la prise en charge éducative.

Ils sont garants de la mise en œuvre du cadre des entretiens familiaux psychoéducatifs et des entretiens individuels auprès des enfants pour lesquels un besoin a été identifié.

Sur l'unité Pom'Rouge, certains enfants sont orientés vers des dispositifs de droits communs : psychiatres ou psychologues en libéral ou Centre Médico psychologique de secteur.

Ce choix s'opère en fonction de la problématique repérée et de ses enjeux, mais également au regard du degré de maturité de l'enfant à pouvoir se saisir de tel ou tel dispositif en articulation avec ses parents.

Pour autant, l'enfant doit pouvoir rencontrer au moins une fois la psychologue de référence de l'unité lorsqu'il intègre celle-ci. Nous pouvons constater que le cadre formel d'un entretien dans un bureau peut-être un frein important de mobilisation pour l'enfant à ce type de rencontre.

Par conséquent, en fonction de ce qui aura été repéré, la psychologue peut se déplacer sur l'unité pour venir dans un premier temps se présenter et préciser la cadre de sa mission et sa disponibilité éventuelle si besoin. Il est important d'aller à la rencontre de l'enfant, et ne pas seulement de mener des entretiens au sein d'un bureau, s'agissant de trouver les conditions d'une « bonne proximité » et non celles d'une « bonne distance ».

4.2. Assurer une transmission efficiente pour garantir une continuité de prise en charge

Il est essentiel de veiller à pouvoir transmettre à minima, à tout professionnel intervenant auprès de l'enfant, des informations permettant une compréhension de la dynamique de l'enfant à l'œuvre, comme les éléments de souffrance psychologique, les événements qui peuvent provoquer un changement de comportement, les projets en cours ... Tout en veillant à une confidentialité dans le cadre du secret partagé.

Ces modalités de transmission se retrouvent aussi bien dans le lien équipe à surveillants de nuit, que dans celui de psychologue à équipe éducative ... Chacun intervenant auprès de l'enfant dans des moments bien spécifiques ou dédiés, mais qu'il convient de relier entre eux pour limiter la déperdition d'information, le morcellement ou même le risque de clivage inter fonction (jour/nuit).

▪ **Psychologue/ Équipe éducative/ Cheffe de service :**

Suite à un entretien avec un enfant, le psychologue veille à transmettre par mail un petit compte rendu si cela s'avère nécessaire pour mieux appréhender et ajuster l'accompagnement. Il ne s'agit pas de dévoiler le contenu intégral de l'entretien, mais davantage d'avoir un retour sur ce qui a été perçu de la dynamique émotionnelle à l'œuvre, des éventuels points de vigilance à avoir, des leviers identifiés, afin d'ajuster si besoin l'accompagnement.

4.3. Fidéliser une équipe de personnels remplaçants

Au sein de chaque unité, des remplaçants réguliers sont positionnés pour permettre une continuité et maintenir l'efficacité de la prise en charge des enfants. En effet, il est important de veiller à ne pas multiplier le nombre d'intervenants dans leurs accompagnements, au quotidien.

Nous repérons que, dans le parcours de nombre d'enfants, la rupture de liens et les discontinuités dans leurs prises en charge sont venues majorer le sentiment d'insécurité, voire d'abandon. Il nous apparaît donc essentiel de limiter au maximum le turn-over des professionnels, dans la gestion et la mobilisation des ressources humaines nécessaires.

De même, nous veillons à ce que ces remplaçants attirés puissent également participer aux réunions d'équipe et aux séances d'ADP. Ils sont considérés comme faisant partie intégrante de l'équipe et de sa dynamique à l'œuvre. Ils peuvent également être positionnés sur un binôme de référence éducative, pour garantir un relai et une continuité de prise en charge.

Lors des formations collectives en interne, les remplaçants réguliers peuvent à ce titre, prétendre de la même manière à celles-ci, en fonction des places disponibles et en articulation avec le reste des professionnels sous Contrat à Durée Déterminée.

Nombre de remplaçants sont titulaires d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance, du social ou du sport: ME, ES, EJE, éducateur sportif. Ils sont donc dotés de compétences certifiées, mais, souvent de moindre expérience, ils ont besoin d'être confortés par une pratique plus conséquente.

Les remplacements au sein d'ARPEJE 49 sont donc l'occasion de capitaliser des savoir-faire supplémentaires ou de s'exercer auprès d'un nouveau public (âge, secteur).

Pour ceux qui ne sont pas diplômés dans le secteur social ou médico-social, en fonction du profil, de l'âge et du souhait du salarié, il peut être proposé d'accompagner une demande de professionnalisation via une VAE ou une entrée en apprentissage par exemple.

Parmi les professionnels actuellement en CDI, un certain nombre d'entre eux ont, par le passé été concernés par un Contrat à Durée déterminée au sein de l'établissement. Cet intermède professionnel est d'autant plus précieux qu'il permet une transition de qualité et une intégration dans l'association dans les meilleures conditions.

4.4. Valoriser la formation continue des différents professionnels

- **Des formations collectives à l'interne**

Une planification des formations collective est organisée annuellement, en fonction des besoins et des problématiques repérées dans l'accompagnement et la prise en charge des enfants.

Chaque session regroupe une dizaine de salariés en moyenne. Elle s'adresse, suivant sa thématique, à telle ou telle catégorie : équipe de nuit, service support, équipe éducative ou de direction.

À l'issue de la session, le support de formation utilisé (PowerPoint ou fichier PDF) est mis à disposition sur le réseau interne, pour permettre au plus grand nombre des collaborateurs de le consulter.

Si cette diffusion nous semble riche, nous souhaiterions pour autant qu'une transmission directe puisse être accompagnée et qu'une restitution par quelques salariés ayant participé à la session puisse s'opérer auprès des équipes concernées sous la forme d'un compte rendu oral.

- **Une Veille documentaire active**

Chaque quinzaine, par l'intermédiaire de la coordinatrice d'ARPEJE 49, la lettre d'information du CNFPT des Services de spécialités Accompagnement des parcours de vie et Inclusion sociale est transmise aux équipes avec les liens correspondants permettant de s'informer des différents articles sélectionnés et des références bibliographiques. Il semblerait toutefois opportun d'envisager plus largement d'autres abonnements en version dématérialisés afin de permettre à tous de les consulter avec plus de flexibilité via le réseau interne.

- **Participer à la professionnalisation des étudiants, un incontournable**

ARPEJE 49, en sa qualité de site qualifiant, accueille depuis toujours de nombreux stagiaires, tant dans le domaine de l'éducation spécialisée, que dans celui de la psychologie, toujours dans une volonté de pouvoir transmettre un savoir-faire.

Chaque année, et sur chaque équipe, un (e) étudiant (e) en travail social est accompagné (e) spécifiquement par un tuteur de stage, en articulation constante avec le reste de l'équipe. Pour une intégration optimisée des étudiants au sein des équipes professionnelles, il s'agit dans un premier temps de mettre en place des conditions d'accueil adaptées.

En ce sens, une présentation aux étudiants stagiaires des différents services de l'établissement et des professionnels qui les composent permet une identification des dispositifs au service d'une meilleure

collaboration de leur part. Une première phase d'observation permet aux étudiants stagiaires de s'adapter au nouvel environnement dans lequel ils seront amenés à évoluer et à s'impliquer.

La majorité des stagiaires éducatifs sont issus du centre de formation en travail social sur Angers : l'ARIFTS. À la marge, certains peuvent être rattachés à des instituts d'autres départements, comme celui de Tours, ou celui d'Orléans.

Les étudiants en psychologie relèvent quant à eux principalement de l'Université Catholique de l'Ouest ou de la Faculté de Psychologie d'Angers. Ils sont majoritairement de niveau Master 2.

- **Accueillir les stagiaires et poser les premiers jalons d'une future collaboration**

À l'issue d'une première sélection de CV et de lettres de motivations, chaque candidat retenu est reçu en présence de la Cheffe de service, responsable de l'unité envisagée et du professionnel identifié en amont (après un temps de concertation en réunion d'équipe) pour assurer le suivi du futur stagiaire éducatif.

Lors de cet entretien, le candidat expose ses motivations et les objectifs qu'il entend poursuivre dans le cadre de sa demande de stage. Il lui sera présenté l'Association, ses valeurs, ainsi que les attendus et les exigences en termes d'accompagnement, d'engagement et de conditions de transmission des écrits. Cet entretien permet également de venir vérifier la bonne adéquation entre le projet du stagiaire et le dispositif qu'il souhaite intégrer.

Lorsque le candidat a été retenu, il est invité à participer à une réunion d'équipe, afin de présenter à tous son pré-projet de stage. Une visite de l'établissement s'en suit. En parallèle, il lui sera transmis le « *livret d'accueil du stagiaire* » document interne qui contient les informations pratiques relatives à son stage, ainsi qu'une plaquette détaillée qui présente l'Association et la fiche du groupe éducatif correspondant à l'unité éducative où il sera amené à intervenir durant le stage.

Une commission stagiaire, animée par deux éducateurs, se tient à trois reprises durant la durée du stage. Elle réunit les référents de stage de chaque unité et, si besoin, les Cheffes de service.

Les objectifs principaux étant :

- De renforcer la coordination institutionnelle
- Évaluer les modalités de déroulement pour chaque stagiaire
- Développer ou ajuster des outils méthodologiques
- Partager des sources documentaires

Une instance supplémentaire annuelle, animée par un ou des référents de stage, réunira les différents stagiaires présents dans l'établissement. Cette instance a pour objectif principal de leur permettre de partager leurs expériences respectives, ainsi que leurs réflexions, sur le déroulement et les attendus de leur stage.

Le tuteur de stage est un relais d'informations et de conseils qui accompagne les étudiants tout au long de leur stage et dont le rôle est essentiel. Il s'implique et accompagne au quotidien les étudiants stagiaires.

Au-delà de la disponibilité qu'il accorde à ces derniers, c'est la relation de confiance qu'il instaure au sein du binôme qui va contribuer à la réussite du partenariat mis en place. Échanges, conseils,

synthèses régulières, suivi des travaux écrits sont autant de moments clés donnant une véritable valeur ajoutée au site qualifiant que nous revendiquons vouloir être.

Permettre aux stagiaires de compléter leur enseignement théorique par l'apport de pratiques concrètes, et autoriser par ailleurs la transmission aux centres de formation de documents internes non confidentiels optimise la démarche d'apprentissage collectif et vient accroître les connaissances et les compétences de chacun au sein d'une promotion d'étudiants.

Si la coordinatrice et les éducateurs formés pour être maîtres de stage sont garants de la bonne mise en œuvre du protocole d'accueil ainsi que du bon déroulé du stage, la cheffe de service, quant à elle, est garante des modalités d'organisation : supervision du planning d'intervention, planification des bilans (mi-parcours et fin de stage). Elle veille par ailleurs aux postures éducatives investies dans le respect de règlement intérieur et des valeurs associatives.

C'est également elle qui valide les évaluations de stages et qui peut, au besoin, interpeller le centre de formation.

5. L'organisation du partenariat, des coopérations et du réseau

Les professionnels du service interviennent sur un ensemble de dimensions (organisation de la vie quotidienne, accès au soin, soutien dans les relations sociales et familiales, appui à la scolarité et à l'insertion professionnelle, ouverture sur l'environnement, accès aux loisirs, développement personnel...) qui constituent la vie de l'enfant et par rapport auxquelles, il a besoin de soutien.

À ce titre, les équipes psycho éducatives tissent leurs réseaux de partenaires avec lesquels le projet de l'enfant peut se construire et se mettre en œuvre. Ce travail interdisciplinaire s'inscrit au cœur de la démarche méthodologique menée autour de la personnalisation de l'accompagnement.

L'accompagnement des enfants et de leur famille ne peut d'ailleurs valablement se concrétiser sans faire appel à ces réseaux extérieurs, tant ces partenaires opérationnels qui co-interviennent sur la situation des enfants participent depuis leur place à soutenir la poursuite des objectifs individualisés définis dans l'accompagnement.

De plus, en tant que compétence partagée, l'action sociale œuvre dans un système dans lequel interagissent déjà un grand nombre d'intervenants. Cette interdépendance entre l'Aide Sociale à l'Enfance et le service nous amène donc à travailler en lien étroit au quotidien.

L'équipe est également amenée à être en relation téléphonique, par mails ou en rendez-vous avec des interlocuteurs relevant de dispositifs de soin physique ou psychique : CHU, psychiatre en libéral, médecin généraliste ou spécialiste. De même qu'avec les établissements scolaires.

5.1. Les principaux écrits transmis au service gardien

- Les écrits transmis aux partenaires

Le binôme éducatif rédige en étroite collaboration tous les écrits professionnels qui sont destinés à un envoi officiel à nos partenaires principaux. Une reprise globale de la lecture est faite par l'équipe, puis ceux-ci sont transmis au secrétariat pour une mise en page ainsi qu'à la Cheffe de service pour relecture et validation. Elle y adjointra un courrier synthétique qui reprend les éléments principaux décrits dans la note ou le rapport transmis, ainsi qu'une analyse de la situation et les préconisations de l'association.

Dans un souci d'une démarche de qualité investie quant à la précision, l'objectivité et la pertinence de nos écrits, l'ultime relecture et validation sera faite par le Directeur général, avant l'envoi définitif par mail et/ou voie postale.

Enfin, une restitution orale du contenu des écrits est bien évidemment faite à l'enfant (adaptée à son degré de compréhension) et à ses représentants légaux, en parallèle de l'envoi du courrier.

- **Le rapport d'évolution**

Une trame commune est mise à disposition via le serveur interne. Celle-ci permet, en première partie, de détailler la situation administrative de l'enfant puis de répertorier et consigner les différents rendez-vous planifiés en termes de scolarité, de temps de concertation, de rendez-vous avec la famille... qui se sont déroulés tout au long de la mesure de placement.

La seconde partie vient ensuite rappeler le contexte du placement ainsi que les objectifs principaux fixés par la mesure de placement. Il sera détaillé le comportement et les relations de l'enfant tant avec sa famille qu'auprès de ses pairs sur le collectif et à l'externe.

Un chapitre sera consacré à sa scolarité, un autre à sa santé, puis dans la conclusion apparaîtront les préconisations ainsi que les objectifs d'accompagnement envisagés, si une demande de renouvellement de la mesure semble nécessaire.

Il peut être également ajouté un avis du psychologue, si l'enfant bénéficiait en interne d'un suivi régulier ou s'il est repéré un fonctionnement psychologique préoccupant.

Un rapport est rédigé 6 semaines avant la date d'échéance de la mesure et, à minima, une fois par an pour une échéance de 24 ou 36 mois.

- **Compte rendu de Visite à domicile ou de VPT**

En fonction de la situation, des enjeux familiaux repérés sur le besoin d'un soutien ou d'une médiation de la relation, des visites à domicile encadrées par le psychologue et un éducateur, peuvent être planifiées. De même que des VPT au sein d'ARPEJE 49.

À l'issue de ces rencontres, un compte rendu est rédigé par le psychologue, l'éducateur ou bien le binôme. Dans le cadre du secret partagé, ce compte rendu peut être adressé au service gardien s'il s'avère qu'il contribue à apporter des éléments complémentaires, nécessaires à la compréhension de la situation.

- **Note Information Préoccupante**

Du fait de notre partenariat engagé auprès des départements extérieurs au Maine-et-Loire, notre procédure de signalement a dû être modifiée. En effet, auparavant, lors d'un évènement relevant d'une information préoccupante, un signalement était adressé à la Cellule de Recueil d'information Préoccupante du 49 (document type et note détaillée des faits). Désormais, nous adressons uniquement une note détaillée des faits à l'ASE correspondante, qui se charge de faire suivre au service dédié à l'instruction des IP ou bien de transmettre notre note au Procureur de la République qui décidera de la suite à donner : soit l'ouverture d'une instruction ou un classement sans suite.

La note se veut la plus précise possible, détaillant le contexte, ainsi que le déroulement des faits, relatés, sans interprétation de la part du rédacteur et en veillant scrupuleusement à l'anonymat des enfants qui ne sont pas directement concernés par l'incident.

Ce document est rédigé sous 24h maximum après avoir eu connaissance de la situation.

- **Note d'actualisation, d'observation ou d'information**

La note d'actualisation comme son nom l'indique, permet d'actualiser la situation de l'évolution de l'enfant auprès de nos partenaires, et ce, notamment dans le cadre d'un changement de projet ou d'une demande spécifique, en lien par exemple avec des ouvertures de droits.

La note d'observation va permettre de partager le récit d'un évènement ou d'un comportement qui nous interroge et qu'il nous semble important de porter à la connaissance de l'ASE. Il en est de même pour la note d'information qui sera toutefois plus conséquente ou traitera d'un contexte particulier en lien avec la situation familiale, scolaire ou médicale.

- **Les VAD et VPT**

En fonction de la situation de l'enfant et des enjeux familiaux, nous pouvons mettre en place des (Visites à domicile) ou des VPT (Visites en présence d'un tiers) auxquels participent un psychologue et un éducateur. Ces entretiens font chacun l'objet d'un compte-rendu détaillé et peuvent être portés à la connaissance du service gardien si des éléments apparaissent importants et s'avèrent de nature à permettre une meilleure compréhension de la situation.

5.2. Se concerter pour garantir la cohérence du parcours du jeune

5.2.1 À l'externe

- **Synthèse d'échéance ASE**

Quelques semaines avant l'échéance de la mesure, nous sommes conviés à la synthèse d'échéance. En raison de l'éloignement géographique, celle-ci peut être effectuée à distance, par visioconférence.

Toutefois, malgré la praticité technique et le gain de temps que cette formule apporte (limitation des déplacements notamment), nous constatons une limite dans la fluidité des échanges et des interactions entre chaque partenaire impliqué dans la situation. Toutefois, la rencontre en présentiel restera privilégiée, permettant de rendre la concertation plus interactive.

Ce temps de concertation est préparé avec l'équipe en amont, afin de déterminer les objectifs à poursuivre et les préconisations à retenir. Sont présents : la Cheffe de service, ainsi que le binôme éducatif intervenant dans la situation de l'enfant.

Un compte rendu est par la suite adressé par l'ASE qui fait état des échanges et de la conclusion, notifiant précisément le positionnement et les préconisations qui seront adressées au Juge des Enfants.

- **Temps de concertation multi partenarial**

Lorsque la situation le nécessite, des temps de concertation complémentaires peuvent être planifiés avec l'ASE. Autant d'occasions de pouvoir entretenir une relation de collaboration au service du projet de l'enfant. Ces temps de réunion peuvent également s'organiser avec d'autres partenaires intervenant dans la prise en charge du jeune, notamment dans le domaine du soin (CMPP, psychologue ou psychiatre en libéral), de la scolarité.

5.2.2. À l'interne

- **L'élaboration et suivi du PPA**

Une réunion de concertation entre le référent et/ou le Co-référent, le psychologue de référence et la Cheffe de service est planifiée dans les 2 mois qui suivent l'arrivée de l'enfant. En amont, les référents du projet ont recueilli les avis et les souhaits de l'enfant et de sa famille ou/et du tiers impliqué dans la situation. De même, la trame du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) aura été, pour partie pré remplie. Ce temps de concertation, nécessaire, permet d'affiner les objectifs d'accompagnements, de définir les actions à mettre en œuvre ainsi que les indicateurs de progression.

Une Co-évaluation et ensuite effectuée dans les 6 mois pour chaque enfant, via la réunion synthèse/évaluation, et les objectifs sont réactualisés. Il réunit toute l'équipe éducative, la Cheffe de service, le ou la Psychologue. En amont, il a été adressé une invitation aux partenaires principaux, ASE et dispositif de soin. À l'issue de ce temps de concertation, des objectifs d'accompagnement sont retenus. Ils permettront de réactualiser le document ou d'alimenter le 1^{er} PPA si tel est le cas.

Lors de la 1^{re} synthèse un temps sera consacré à l'anamnèse familiale, au contexte de placement, aux mesures antérieures éventuelles. Il sera ensuite décrit les comportements repérés, les points d'appuis et fragilités identifiées. Les éducateurs référents dans la situation ont préparé celle-ci en amont par écrit. Un compte rendu rédigé par la Cheffe de service et ensuite adressé à l'équipe, aux partenaires ainsi qu'au secrétariat pour être archivé dans le dossier de l'enfant.

Lors des synthèses qui suivent, systématisées à mi- mesure, les objectifs d'accompagnement formulés lors de la synthèse précédente sont repris en bilan, pour ensuite redéfinir les nouveaux objectifs d'accompagnements.

- **Les temps de concertation Fratrie**

Nous l'avons vu, ARPEJE 49 accueille de nombreuses fratries, souvent composées de 2 à 3 enfants.

En fonction des différences d'âge, ou de la pertinence à les maintenir sur la même unité, les enfants peuvent évoluer sur des unités distinctes, malgré tout en très grande proximité géographique (même bâtiment ou à 5 min du site).

Nous avons pu repérer que malgré cette proximité, il demeure essentiel que les différents référents éducatifs intervenant dans les situations respectives des enfants puissent se concerter ponctuellement pour assurer une continuité et cohérence de la prise en charge.

Ces réunions sont animées par la Cheffe de service. Elles permettent notamment à chacun de prendre connaissance des objectifs principaux d'accompagnement et d'appréhender la situation familiale dans son ensemble. C'est aussi l'occasion de définir et d'organiser les modalités de rencontres entre la fratrie au sein d'ARPEJE 49 : fréquence, les supports (repas, sorties extérieures ...).

De même, les comptes rendus de synthèse de chaque enfant, les PPA ou toutes notes considérées comme utiles à porter à la connaissance des collègues, pour contribuer à venir éclairer ou alerter, sont envoyés par mail aux équipes concernées ainsi qu'à la Cheffe de service.

- **Les temps de passation d'information lors des changement d'unité éducative**

À son arrivée dans l'établissement, l'enfant est accueilli sur une unité déterminée au regard de son âge. Après un certain temps, il est susceptible d'être orienté vers une autre unité de jeunes plus âgés, en référence à son projet de vie qui évolue, de ses besoins et de ses souhaits. Un protocole est alors enclenché pour organiser son passage.

Dans un premier temps le dossier numérisé du jeune, est mis à disposition via le Netboard de l'unité envisagée. En parallèle, un temps de passation avec les éducateurs référents de la situation et l'équipe de l'unité identifiée est planifié. La présence de toute l'équipe offre l'opportunité que chacun puisse prendre connaissance des éléments principaux de la situation de l'enfant.

Dans un second temps, l'enfant concerné, en présence de l'un de ses éducateurs référents, est reçu par la cheffe service de son unité actuelle. Il lui est annoncé son passage vers une autre unité et les motivations qui ont conduit à envisager cette décision.

Il s'agit bien souvent de permettre à l'enfant de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences, notamment en termes d'autonomie. Ce passage doit contribuer à offrir un environnement plus favorable aux besoins repérés, davantage en adéquation avec son degré de maturité. Suite à cette annonce, un processus de prise de contact avec la nouvelle unité s'enclenche.

En fonction de chaque enfant, ce processus peut être raccourci ou prolongé dans la durée. L'objectif principal étant de pouvoir obtenir une adhésion maximum et de tisser une relation de confiance propice à la qualité de l'accompagnement à venir sur cette nouvelle unité.

6. Soutenir le parcours scolaire

6.1 Le soutien scolaire en interne/ bénévole et étudiant

Notre association se veut garante du soutien de chaque enfant dans sa scolarité et, dès leur arrivée en nos murs, les inscriptions sont faites dans un établissement scolaire de l'agglomération angevine. Cette dynamique se retrouve par ailleurs dans la démarche d'accompagnement scolaire mise en place au sein de l'établissement.

Consciente que le placement et les incertitudes liées à leur situation peuvent rendre les enfants qu'elle accueille indisponibles aux apprentissages, tant d'un point de vue cognitif qu'émotionnel, ARPEJE 49 a toujours placé la scolarisation et la préparation d'un avenir professionnel au centre de ses préoccupations.

A leur arrivée, les enfants voient leur vie transformée : vie en collectivité, loin de leur famille, nouvelle école. Cela fait beaucoup de changements qui peuvent s'avérer traumatisants et avoir des conséquences néfastes sur le plan scolaire : difficultés de concentration, manque d'intérêt pour les apprentissages, problèmes de comportement...

Nous constatons en effet qu'hormis une faible appétence vis-à-vis de leur scolarité, beaucoup d'entre eux ont accumulé du retard, par manque de confiance en eux et par défaut d'aptitude à pouvoir se mettre au travail, du fait d'une autonomie souvent limitée. Il convient d'être très présents dans cet accompagnement scolaire et impulser des encouragements réguliers pour les amener à se mobiliser.

Nous faisons donc appel à des bénévoles, via des associations de quartier ou des étudiants en travail social ou inscrit dans un cursus universitaire, afin de venir renforcer l'équipe éducative pour le temps de travail scolaire.

De même, en l'absence de devoirs pour ceux inscrits à la maternelle, il est proposé de faire des activités ludiques permettant des acquisitions scolaires via du matériel de type Montessori ou des fichiers d'activités adaptés. Autant d'occasions de tenter de les mobiliser ou soutenir leurs apprentissages.

Malheureusement nous faisons le constat d'une insuffisance de moyens dans ce domaine pour répondre de manière efficiente aux besoins identifiés pour chacun. En effet, il faudrait pouvoir consacrer quasiment pour chaque enfant un temps individuel quotidien de soutien et maîtriser le savoir-faire pour dispenser une pédagogie scolaire adaptée.

Malgré cette absence actuelle de moyens, nous tentons malgré tout de veiller à ce que le travail scolaire exigé par l'établissement scolaire puisse être fourni. De même, des rendez-vous réguliers sont demandés par les référents éducatifs auprès des professeurs pour faire le point de l'évolution et, si besoin, intervenir au plus vite en soutien auprès de l'enfant pour éviter (ou limiter) dans les meilleurs délais un décrochage et une mise en échec chronique de la scolarité.

Un maximum d'enfants est inscrit sur des dispositifs du type « *Devoirs faits* » lorsque l'école en fait la proposition. Cette inscription permet d'être assurée d'une meilleure efficacité dans la mise au travail et soulage l'enfant d'un travail scolaire supplémentaire à son retour sur l'unité.

6.2 Mobiliser l'environnement de proximité pour faciliter la socialisation et les apprentissages

Sortir de l'institution et faire des expériences avec ses pairs qui ne vivent pas avec soi représentent une nécessité absolue permettant à l'enfant de s'inscrire dans un processus de socialisation et d'intégration des règles du vivre ensemble.

Pour ce faire, l'unité s'appuie sur son environnement extérieur de proximité, tant dans le secteur du sport (Clubs, salles de sports, piscine...) que celui de la culture (Cinéma, musées, bibliothèques ...) et de la vie associative, par l'entremise des Maisons de quartier (CLSH) et des associations spécialisées dans différents domaines.

Des lieux ressources

- L'Association « ARCHIPEL » et les centres de loisirs municipaux

L'« Archipel » est une association de bénévoles engagés auprès d'une équipe de professionnels pour répondre aux attentes des habitants en organisant des rencontres, des événements et des activités chaque année. Elle exerce une mission permanente d'éducation populaire et d'animation au service des habitants et des associations du territoire Douvre Saint-Jacques Nazareth.

Les enfants sont également inscrits dans différents centres de loisirs de la ville d'Angers. En effet il est essentiel de ne pas tous les regrouper sur une même structure et de privilégier une répartition homogène qui ne vienne pas générer des difficultés de gestion supplémentaires pour les accueillants.

En effets, certains enfants présentent des troubles conséquents dont il faut veiller à ce que leur inclusion dans des dispositifs de droit commun n'aboutisse pas à un rejet. Pour cela, l'équipe est très attentive à préserver le partenariat tissé avec ces lieux ressources et s'assure de pouvoir transmettre suffisamment d'informations à l'équipe d'accueillants pour limiter le risque d'exclusion en raison de comportements trop inadaptés ou incompatibles avec un collectif d'enfants.

- L'ESCA'L & L'ADAPEI 49

L'accueil de loisirs adaptés reçoit des enfants de 3 à 12 ans en mixité (2/3 d'enfants en situation de handicap et 1/3 d'enfants valides). Accueillis dans les locaux de l'école Alfred de Musset à Angers, les

enfants partagent plaisirs, découvertes et loisirs avec l'aide des animateurs. Le taux d'encadrement est d'1 animateur pour 3 enfants soit 4 fois plus que dans un accueil de loisirs traditionnel.

Ce type d'accueil est bien évidemment réservé aux situations complexes (troubles du comportement et de socialisation conséquents) pour lesquelles une inscription en CLSH de droit commun ne peut s'envisager.

- **Les Familles ressource d'ARPEJE 49**

L'association fait appel à quelques familles sur le département, afin de permettre un accueil ponctuel relais sur une journée ou un week-end à l'intention des enfants qui ne bénéficient d'aucun droit d'hébergement dans leur famille d'origine.

Il s'agit avant tout d'offrir à l'enfant un lieu ressource, très souvent à la campagne, avec des animaux, afin qu'il puisse expérimenter un autre mode d'accueil et un lien privilégié avec des adultes, à distance de son quotidien.

Ces familles sont recrutées par ARPEJE 49 et bénéficient à ce titre d'un contrat formalisé pour chaque accueil. Celui-ci consigne toutes les modalités nécessaires, y compris la rémunération, mais aussi toute une partie administrative vient renseigner l'identité du jeune et les précautions éventuelles à prendre en compte (ordonnance médicale, modalités de contacts avec la famille, restrictions...).

En amont, un accord est demandé aux parents et un temps de rencontre avec ceux-ci et la famille ressource peut s'envisager, encadré par la Cheffe de service. L'ASE est informée chaque fois des accueils à venir.

Dans un second temps, l'enfant rencontre cette famille à ARPEJE 49. Une première partie sera consacrée à la présentation par l'éducateur référent, puis l'enfant sera invité à se joindre à ce temps. À l'issue de ce rendez-vous, une programmation des rencontres au domicile sera définie, avec progressivité : pour un goûter, puis à la journée. Nous nous assurons toujours que l'enfant adhère à ces accueils et, si ce n'est plus le cas, ceux-ci sont bien évidemment suspendus.

Ce dispositif mériterait d'être étoffé, au regard de l'intérêt que cet espace ressource offre à l'enfant, notamment pour les plus jeunes.

Un cahier de liaison est mis en circulation pour venir faire lien entre l'équipe, la famille ressource et la famille d'origine. Il est utilisé comme un petit journal de bord qui fait état des activités et des évènements qui ont ponctué le temps d'accueil de l'enfant.

6.3 Explorer d'autres environnements géographiques

- **Séjours ou week-end hors les murs & Accueil en gîte**

Sur les périodes de vacances scolaires, principalement estivales, l'unité a l'habitude d'organiser des camps collectifs à la découverte d'autres environnements : mer, montagne, campagne.

Ces projets de séjours extérieurs hors de l'établissement représentent l'occasion de partager un quotidien 24/24h auprès des éducateurs présents, dans un autre cadre et avec des règles de vie adaptées au contexte de vacances. Les enfants, particulièrement friands de ces moments de convivialité, prennent plaisir à ces expériences nouvelles et reviennent avec des souvenirs marquants pouvant faire ensuite l'objet de réalisations variées : cahier de vacances, album photo dédié...

Parfois, une mutualisation avec un autre groupe (les 7-12 ans) est envisagée. Celle-ci permet aux enfants et aux éducateurs d'apprendre à se connaître dans un autre cadre. De plus, la dynamique de groupe s'en voit modifiée et certains enjeux de places peuvent ainsi se voir minorer.

- **Camps individuels**

Certains enfants, en fonction de leur degré de maturité et d'autonomie, peuvent se voir aussi proposer de partir quelques jours en mini-camp, auprès d'une maison de quartier ou un centre de loisirs. C'est l'occasion de pouvoir soutenir leur processus de socialisation et de leur permettre de découvrir de nouvelles activités.

Ces camps, au regard de l'âge des enfants, se déroulent le plus souvent dans un rayon géographique de 30 km autour d'Angers, permettant ainsi, si l'anxiété devait survenir ou si problème de santé devaient se manifester, de pouvoir aller chercher l'enfant dans un délai bref.

7. Le processus de sortie

Le service est plus souvent exposé à organiser le retour ou la réorientation de l'enfant sur une unité interne accueillant des enfants plus âgés, que de devoir mettre en œuvre une sortie de l'établissement.

Pour autant, la nécessité d'accompagner les fins de prise en charge est fondamentale, et ce, de la manière la plus complète possible.

Plusieurs enjeux sont à l'œuvre au moment de la sortie du jeune :

- Offrir une approche bienveillante de manière à permettre que cette séparation se traduise par une transition sereine
- Préparer de manière anticipée les modalités de cette sortie, en lien avec les objectifs du projet personnalisé et de la mesure de placement
- Préparer le jeune à s'adapter à ces nouvelles conditions d'existence pour poursuivre son projet de vie

Outre l'organisation consistant à mettre en place le passage d'un jeune sur une autre unité interne, la nécessité d'accompagner au mieux la fin d'une prise en charge est fondamentale, et ce, de la manière la plus complète possible.

Tout comme pour ce qui concerne le temps de l'admission, un processus de sortie est clairement formalisé, même pour cette tranche d'âge. Qu'il s'agisse d'un retour en famille, une orientation vers un autre établissement, ou vers une famille d'accueil, la sortie d'un enfant doit toujours être anticipée et accompagnée, afin d'éviter une rupture dans son parcours.

Pour un retour en famille, les éducateurs référents prennent soin en amont du retour définitif, d'organiser en lien avec le parent, la recherche des relais nécessaires en proximité du domicile, tant pour la scolarité, les loisirs que le soin. Il est également demandé aux différents professionnels (orthophoniste, psychomotricienne, école) de pouvoir nous communiquer un bilan, directement ou au professionnel qui assurera la suite, ainsi que les objectifs et points de vigilance éventuels à tenir.

Dans le cadre d'une réorientation vers un autre dispositif, un relais s'organise également, mais en articulation avec le coordonnateur de l'ASE et le nouveau lieu d'accueil : famille d'accueil ou lieu de vie.

Une note de fin de prise en charge est rédigée, dans laquelle figure notamment, les différentes prises en charge durant l'accueil par ARPEJE 49 ainsi que les coordonnées des professionnels qui ont assuré

ces suivis. Les bilans à prévoir sont également notés consignants tous les rendez-vous programmés, notamment ceux d'ordre médical ou scolaire.

De plus, il est précisé tant à la famille qu'au nouveau lieu d'accueil, que les éducateurs référents resteront joignables pour répondre à un besoin de complément d'information, après le départ de l'enfant. De même, si un temps de synthèse ou de concertation est programmé post-départ, mais dans une temporalité à court terme, ARPEJE 49 pourra se rendre disponible pour y participer au besoin.

Concernant l'enfant lui-même, un album souvenir lui sera remis à l'occasion d'une petite fête de départ. Celui-ci regroupe des photos de moments partagés sur l'unité tout au long de sa période d'accueil, agrémentées de petits mots rédigés par l'équipe éducative. Il s'agit de permettre à l'enfant de s'inscrire dans une histoire et une continuité dans son parcours, fait de liens, autant de souvenirs nécessaires pour lui permettre de bien grandir.

8. Enrichir et renforcer nos dispositifs internes

Conscient qu'il est nécessaire d'adapter son offre aux évolutions des besoins, la Maison d'enfants à caractère social La RIVE BLEUE s'attache à fournir les meilleures prestations d'accueil possibles.

À l'appui de nos observations et de nos retours d'expérience, nos travaux mettent ainsi en évidence plusieurs sujets susceptibles d'être améliorés de manière à remettre en perspective l'existant, au profit d'une consolidation du service apporté.

8. 1. Constituer un partenariat avec le réseau médical pour les enfants confiés

En termes de difficultés d'ordre médical, un manque d'offre globale de soin psychique est relevé comme étant omniprésent et, à plusieurs reprises, associé à une faiblesse de ressources. Le soin psychique et médical (dès lors qu'il s'avère devoir être spécialisé) est le plus souvent inaccessible en termes de délais de consultations ou de places.

De plus, en ce qui concerne la psychiatrie, la loi du 31 décembre 1970 portant sur la réforme hospitalière, chaque département français est découpé en secteurs géo-démographiques déterminant l'organisation administrative gérant la maladie mentale et la répartition des structures de soins de santé mentale par secteurs.

Base du service public destiné à répondre à la demande de soins de la population qui y réside, cette organisation met en difficulté les réponses à nos besoins en matière de prestation de soin psychique, dans la mesure où la plupart des enfants que nous recevons dépendent d'une adresse administrative hors du Maine-et-Loire.

L'ambition que porte **ARPEJE 49** consiste à mettre à disposition de ses unités éducatives des moyens en corrélation avec ses usages, par la création d'un réseau médical et paramédical de proximité en des initiatives locales, portées par des praticiens volontaires.

Un travail partenarial pourrait ainsi être entretenu, pour répondre aux besoins d'accompagnement singuliers ou pour travailler la prévention des conséquences de conduites addictives et la gestion de leur prise en charge :

- Inscription dans un parcours de soin coordonné dédié pour le suivi médical des enfants de l'établissement

- Interventions pluridisciplinaires *in situ*, sur des temps dédiés à la structure par l'entremise d'une équipe médicale pluridisciplinaire (Partenariat médical, orthophoniste, psychomotricien...) au sein de locaux dédiés à ces besoins spécifiques

8.2. Renforcer nos modalités de soutien scolaire : une préoccupation affirmée

Le constat est éloquent, très peu de partenariats existent entre des associations intervenant dans le soutien scolaire et les lieux d'accueil, « *faute de financements, de temps ou de disponibilités pour les conseils départementaux et les associations* », explique le ministère des Solidarités.

Dans son article L112-3, le Code de l'Action Sociale et des Familles précise que :

« *La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.* »

L'échec scolaire est pourtant vécu par nombre d'enfants comme une véritable atteinte narcissique, et « le manque de volonté » ou la « paresse » en sont rarement la cause.

Aussi, en référence à la **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022**, initiée par Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles en octobre 2019, l'Association **ARPEJE 49** souhaite garantir aux enfants protégés dont elle a la responsabilité d'accueil, un accès renforcé à la scolarité par un accompagnement scolaire adapté aux profils des enfants et des adolescents qui lui sont confiés.

Cette notion de bien être scolaire représente une des priorités d'**ARPEJE 49**, poursuivant l'objectif à terme que le jeune puisse disposer de toutes les cartes en main pour s'insérer professionnellement et exercer pleinement sa citoyenneté à sa majorité.

Aujourd'hui, c'est le personnel éducatif, auquel s'associent ponctuellement quelques bénévoles, qui sont en charge de l'aide aux devoirs en groupe restreints ou individuellement, selon l'âge et les tâches à accomplir. Cependant, le manque de formation pédagogique sur ce sujet, le temps dédié à cette tâche, le fait de devoir simultanément être en responsabilité du reste du collectif, ne lui permet pas de réunir les conditions favorables à ce type d'accompagnement spécifique.

Si les bénévoles (le plus souvent des étudiants) apportent un soutien complémentaire d'une immense variété auprès des jeunes, en lien avec les équipes salariées, il est cependant constaté qu'ils ne peuvent se rendre véritablement disponibles sur la durée au fil de l'année, malgré la gratification financière qui leur est attribuée.

Il en résulte généralement un manque de continuité pédagogique auprès de l'enfant et il devient dès lors difficile d'installer une relation assidue, au creux de laquelle puissent se tisser lien de confiance et stabilité.

Le projet de mécénat « *Aide aux devoirs* » exploré par l'Association consiste donc à apporter une réponse plus durable aux besoins repérés chez l'enfant en difficulté d'apprentissage.

Notre objectif consiste donc à proposer un temps d'étude plus constant et plus efficient qu'il ne l'est, accompagné d'un adulte bienveillant disposant des compétences requises pour accompagner l'enfant dans la compréhension et la réalisation de ses devoirs, faire des exercices, répéter ses leçons, exercer sa mémoire, développer son sens de l'analyse, inscrit dans une aide personnalisée.

Pour autant, pour permettre le renforcement de soutien scolaire tout au long de l'année, ce projet ne peut pas être financé complètement par les fonds publics qui alimentent notre budget. Tel qu'il est souhaité d'agir, serait de pouvoir réunir le budget nécessaire à la mise en place d'un véritable dispositif institutionnel de soutien scolaire, par un recours au mécénat d'entreprise, visant à apporter son soutien financier sous la forme de subventions, possiblement reconductibles.

En participant au financement de cette action, les entreprises candidates bénéficieraient d'une réduction fiscale de 60 % des montants engagés, au titre de leur impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires.

Des professeurs diplômés, rémunérés en conséquence, seraient alors amenés à intervenir directement auprès de l'établissement de l'association, dans le cadre de missions d'appui ressource, visant la transmission de son expertise et contribuer ainsi à favoriser une aide adaptée à l'apprentissage scolaire.

Au-delà de l'objectif de diversification des sources de financement de certains projets que souhaite entreprendre l'association, cet appel au mécénat par ARPEJE 49 traduit donc sa volonté de s'ouvrir à de nouveaux partenaires, autour de projets partagés et de valeurs communes.

8.3. Amplifier notre réseau de lieux ressources

En complément de son activité centrée sur l'hébergement collectif, l'établissement a le souci de diversifier ses réponses au regard d'éléments repérables amenant à préconiser le recours à un accueil familial ponctuel (durant des week-ends, les vacances) à destination d'enfants ne disposant pas ou très peu de droits d'hébergement.

En effet, depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation progressive du taux de présence d'enfants durant ces périodes. En matière d'organisation ce taux de présence important a des répercussions sur les dynamiques de groupe, mais aussi en termes de disponibilité et d'épuisement professionnel. Pour les jeunes qui vivent en collectivité de façon quasi permanente, les incidences sur leur développement sont à prendre en considération. De même, les sujets liés à l'intime, à l'individualisation peuvent être éprouvés par le poids du collectif, d'autant plus lorsque la situation perdure.

Il est par conséquent nécessaire de proposer à ces enfants des espaces de ressource individuels pour leur permettre d'éprouver d'autres expériences relationnelles et bénéficier d'instantanés de prise en charge plus individualisés, de type familial.

Il s'agira donc d'étendre le réseau de familles ressources pour proposer une modalité de prise en charge alternative sur des séquences d'accueil partagé.

Nos repères en faveur de ces réponses reposent sur :

- L'âge de l'enfant (plus il est jeune et plus ce critère semble influant pour une indication de cette nature)
- L'existence d'une demande affective de l'enfant (souvent en lien avec une carence observée par les professionnels)
- Les réactions problématiques à une vie en collectif chez l'enfant
- L'absence de projection à court ou moyen terme dans un possible retour à son domicile

En complément, l'établissement s'est inscrit dans une démarche d'exploration d'autres lieux d'accueils ponctuels et souhaite poursuivre ses collaborations avec le Secours populaire, le Secours catholique et les familles de parrainage.

Conclusion et perspectives

Produit d'une mobilisation active de l'ensemble de l'équipe éducative, ce projet de service fut autant un partage collégial des pratiques en œuvre au sein de l'établissement, qu'un retour d'expérience permettant de porter un diagnostic objectif sur les actions menées.

Développé sur la base des travaux engagés ces dernières années, et ajusté à l'aulne de nos observations et de notre expérience, il a la volonté de répondre aux besoins des enfants accueillis, ainsi qu'à ceux formulés par la collectivité.

Les objectifs d'accueil de fratries, de mixité, de diversité des modalités d'accueil permettant une réponse globale d'accompagnement éducatif adapté et destiné à apporter des réponses en matière de santé y compris psychique et de maintien du lien familial, recourent les préoccupations et les pratiques de l'Association.

C'est la raison pour laquelle un projet de création d'un nouveau site d'accueil, correspondant à un besoin de transformation structurelle de nos services, est cours de réalisation, en accord avec la politique sociale départementale déclinée dans notre secteur.

Ce nouveau projet, portant sur la construction sur Angers d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social prévoit une augmentation sensible de l'effectif actuellement accueilli. Ainsi, 76 places mixtes, à destination de mineurs et jeunes majeurs, garçons et filles et fratries de moins de 21 ans.

Il devrait voir le jour en 2025 et sera déployé sur 8 unités éducatives (de 8 à 9 places chacune) auxquelles s'ajouteront plusieurs studios individuels.

Destinés à offrir aux enfants et adolescents qui y seront accueillis l'ensemble des prestations et des services prévus par le projet d'établissement, les locaux et leur aménagement permettront la mise en œuvre pertinente de chaque projet de service.

La structure disposera, en outre, de plusieurs espaces extérieurs, dédiés par unités et proportionnés à cette nouvelle capacité d'accueil.

Le cadre de vie proposé proposera des activités extérieures via plusieurs supports de médiation (vélos, trottinettes, draisiennes, bac à sable, carré potager, petits animaux...).

L'établissement, dans sa nouvelle configuration, fera l'objet d'une évaluation rapprochée, afin de suivre les réalisations entreprises et les résultats obtenus des nouvelles activités qui seront mises en œuvre.